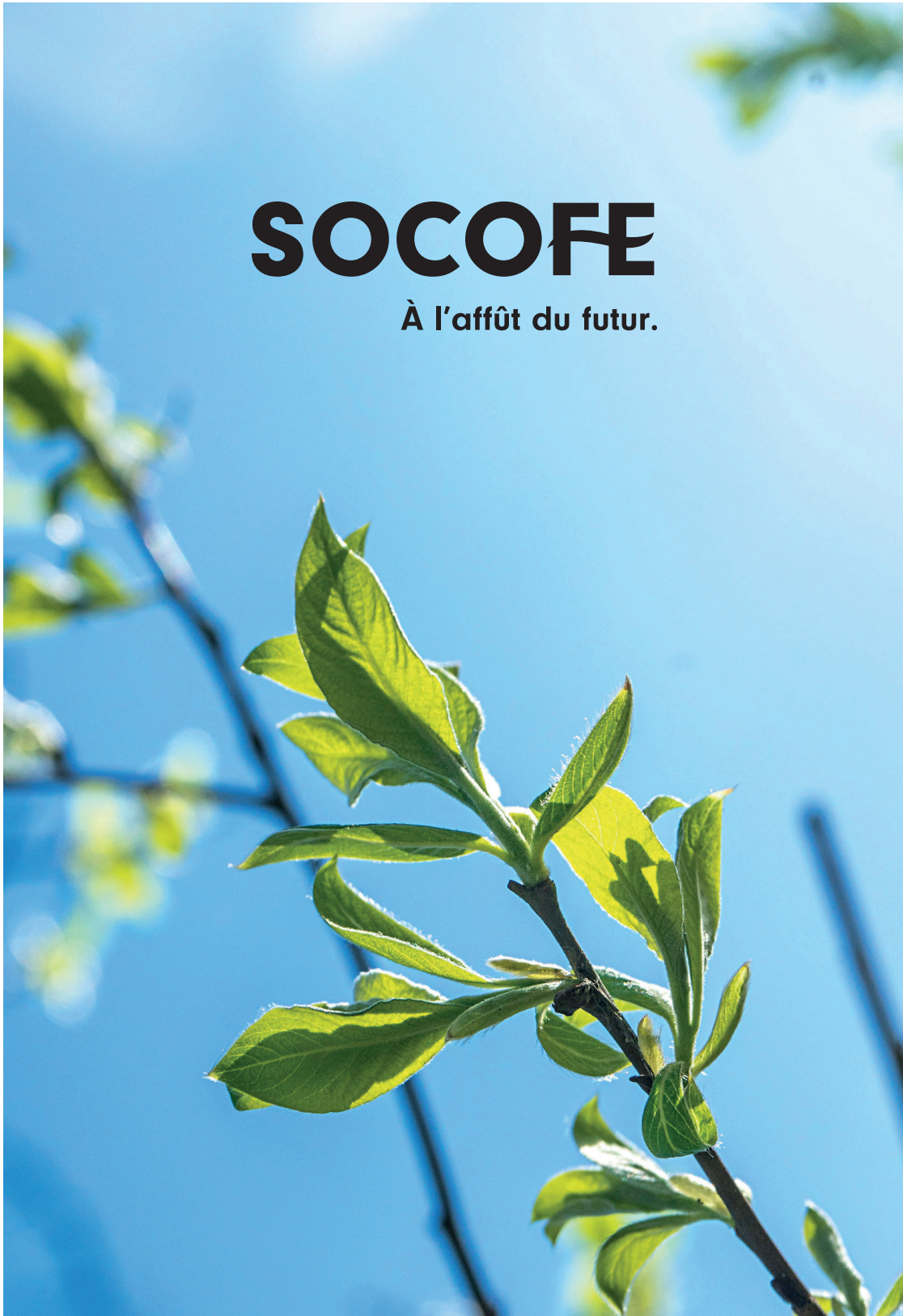


SOCOFE

À l'affût du futur.

RAPPORT ANNUEL 2023





RAPPORT ANNUEL

2023





04

**Message du Président
et du Directeur général**

06

Focus

Fluxys C-Grid	6
EWATe	10

14

À propos de SOCOFE

Notre vision, nos missions	16
Nos valeurs	18
Nos organes de gestion	19

SOMMAIRE

20

Nos participations

Fluxys	22
Elia	34
Éolien offshore	46
Solaire	54
Stockage énergie	60
Eau	64
Autres	70

74

**Informations financières
et non financières**

2023 en un coup d'œil	76
Rapport de gestion	79
Comptes annuels	82
Rapport du commissaire	97
Rapport de rémunération	104
Rapport de durabilité	112



MESSAGE

*du Président et du Directeur général,
Bernard Thiry & Jean-Marie Bréban*

La COP28 à Dubaï s'est clôturée sur un compromis inédit : celui d'une « transition hors des énergies fossiles » (« *transitioning away* »). Même si certains se désespèrent de la lenteur des avancées face à l'urgence climatique, on peut aussi voir le verre à moitié plein : c'est la première fois dans l'histoire des COP que l'idée de se passer à terme des énergies fossiles a été admise par les 200 pays participants.

Pour y parvenir, la COP28 a notamment appelé à « tripler la capacité d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale et à doubler le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030, tout en accélérant la production d'hydrogène vert et les technologies de captage et stockage du carbone. »

C'est précisément sur ces différents terrains que SOCOFE et ses participations sont actives depuis de nombreuses années, et à un rythme qui s'accélère de manière exponentielle. Le nombre de dossiers sur lesquels notre équipe a travaillé durant les douze mois écoulés est impressionnant. Et ce n'est que le début. Nous sommes en effet convaincus que la transition environnementale est source d'opportunités pour notre pays et pour la Wallonie !

DES DÉFIS COLOSSAUX

L'entrée dans le capital de la nouvelle société FLUXYS C-GRID en est une illustration. Filiale de FLUXYS BELGIUM, FLUXYS C-GRID répond à un double enjeu : contribuer aux objectifs de décarbonation et apporter une solution abordable aux nombreuses industries qui n'ont pas d'autre choix que d'émettre du CO₂. Le transport de CO₂ est un nouveau métier et il est important que SOCOFE soutienne les ambitions de FLUXYS en la matière pour permettre le maintien et le développement des industries en Wallonie.

FLUXYS et ELIA sont des acteurs incontournables de la transition, mais aussi de la résilience de notre système énergétique. Tous deux se trouvent face à des défis colossaux qu'il faut absolument relever. Pour ELIA, l'électrification croissante, l'île énergétique en mer du Nord, et de là les énormes besoins de renforcement des réseaux et d'augmentation des connexions avec les pays voisins. Pour FLUXYS, la transformation de son réseau pour le transport de nouvelles molécules. Tout cela demandera des investissements massifs. Et SOCOFE est déterminée à jouer son rôle en soutenant les deux GRT. Sa participation à l'augmentation de capital de PUBLI-T en juin 2023 en témoigne.

ANCRAGE WALLON RENFORCÉ AU SEIN D'ELIA ET FLUXYS

2023 nous a en effet donné l'occasion de renforcer notre position en PUBLI-T et PUBLIGAZ, actionnaires respectifs d'ELIA et de FLUXYS. Cette étape importante témoigne de la confiance de l'ensemble des acteurs wallons en SOCOFE. Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui, SOCOFE pèse de manière significative et défend d'une seule voix les intérêts de la Wallonie au sein des deux GRT belges.

UN OUTIL INÉDIT POUR BOOSTER LA TRANSITION EN WALLONIE

La transition énergétique a aussi besoin de coordination et de vision. En nous associant à NEOWAL et à TRANSENERGIE pour créer EWATe, notre objectif est de mobiliser les forces vives qui disposent de moyens et de compétences. L'ensemble des pouvoirs locaux wallons, acteurs historiques de l'énergie, sont réunis à nouveau pour doter la Wallonie d'un outil public destiné à doper les efforts en matière de transition énergétique. C'est à la fois enthousiasmant et une fierté. Gageons qu'EWATe donnera un sérieux coup d'accélérateur à la transition en Wallonie !

MULTIPLICATION DE PROJETS

Citer tous les projets en cours ou à l'étude serait trop long. Vous en découvrirez un aperçu dans les pages de ce rapport 2023. Nous pouvons cependant dire qu'en lien avec notre mission de soutenir des projets innovants et structurants, notre équipe est au rendez-vous ! Nous continuons d'investir dans le photovoltaïque au travers de GREEN FOR POWER, dont le portefeuille d'actifs est en forte croissance, et dans le stockage d'énergie par batteries au travers d'ESTOR-LUX, entre autres.

Cela bouge aussi du côté de l'éolien offshore. Les critères pour l'appel d'offres de la Zone Princesse Elisabeth étant désormais connus, notre équipe est d'ores et déjà dans les starting-blocks aux côtés d'OTARY. SOCOFE a également participé au renforcement de l'ancrage belge au sein de C-POWER.

Tout cela est réjouissant et permet à SOCOFE de proposer un dividende en croissance à ses actionnaires. Nous le devons à la fois à l'efficacité et au professionnalisme de la nouvelle équipe de SOCOFE, ainsi qu'à la confiance du Conseil d'administration.

2024 s'annonce passionnante !

Bonne lecture à toutes et tous.

Date de rédaction de ce rapport : 28 mars 2024.



Jean-Marie Bréban

FLUXYS C-GRID

Un maillon incontournable de la décarbonation

En septembre 2023, FLUXYS BELGIUM, PIPELINK (filiale du Port of Antwerp-Bruges et de North Sea Port), la Société Fédérale de Participations et d'Investissements (SFPIM) et SOCOFE ont uni leurs forces pour créer la société d'exploitation de réseau CO₂, FLUXYS C-GRID. Eclairage et perspectives avec Pascal De Buck, CEO de FLUXYS, et Jean-Marie Bréban, Directeur général de SOCOFE.



Pascal De Buck

En quoi FLUXYS C-GRID s'inscrit-elle dans la transition énergétique ?

Pascal De Buck : La transition énergétique est le fondement de la stratégie de FLUXYS, et FLUXYS C-GRID s'inscrit pleinement là-dedans. Pour nous, la transition repose sur une combinaison de tous les moyens disponibles, à la fois techniques et économiques, qui permettent de décarboner la société. Or on sait qu'il y a en Belgique, et en Wallonie en particulier, beaucoup d'industries qui n'ont pas d'autre choix que d'émettre du CO₂, ce qu'on appelle les émissions fatales, et qui devront donc prévoir son captage. Je pense notamment aux industries du ciment et de la chaux, qui doivent nécessairement, si elles veulent continuer d'exister, réaliser des investissements à cet égard. Sans oublier le fait que ces industries font partie d'une chaîne plus large et sont aussi importantes pour d'autres secteurs. Développer des infrastructures pour le captage, le transport via FLUXYS C-GRID, et le stockage ou la réutilisation du CO₂ constitue dès lors une priorité absolue, pas seulement au niveau local, mais aussi international.

Des « ponts » existent-ils entre le CO₂ et l'hydrogène ?

P.D.B. : FLUXYS travaille effectivement sur ces deux leviers en faveur de la décarbonation. Mais avant de pouvoir produire de l'hydrogène vert en suffisance, il va falloir accélérer le démarrage de l'économie hydrogène avec des alternatives, au moins temporairement. C'est le cas de l'hydrogène bleu, produit à partir de gaz naturel. Toutefois, au lieu d'émettre le CO₂ qui résulte de cette production dans l'atmosphère, celui-ci est capté, puis transporté via le réseau CO₂.

Pourquoi est-ce si important d'avoir une vision internationale du réseau CO₂ ?

P.D.B. : En effet, une vision internationale et transfrontalière est indispensable. Un réseau doit se développer dans le cadre de sa chaîne de valeur, en l'occurrence comme lien entre les sources d'émissions de CO₂ et les lieux de stockage. Or la Belgique est géographiquement très bien située entre les grandes zones industrielles du Nord-Ouest de l'Europe et la mer

du Nord, qui dispose d'une énorme capacité de stockage. Il faut donc développer un réseau CO₂ non seulement dans une perspective locale et régionale, mais aussi dans une vision internationale. Cette approche permet d'agréger un maximum de volumes dans l'infrastructure et de réduire les coûts de cette nouvelle chaîne de valeur. Cela nécessite bien entendu une approche d'investissement à long terme : il faut anticiper les besoins du futur et construire aujourd'hui des infrastructures correctement dimensionnées pour absorber ces volumes à plus long terme.

Quelle est l'ambition en termes de volumes ?

P.D.B. : L'ambition de FLUXYS C-GRID est de mettre à disposition une capacité de transport de 30 millions de tonnes de CO₂ par an d'ici 2030. En complément du CO₂ capté en Belgique, nous mettons tout en œuvre pour attirer des flux provenant des pays avoisinants comme l'Allemagne, et voulons mettre la Belgique sur la carte du Nord-Ouest de l'Europe comme hub d'exportation de CO₂. Bien sûr, le fait que FLUXYS soit déjà bien présent à l'étranger, et notamment en Allemagne, est un atout pour réaliser ces ambitions.

Jean-Marie Bréban : En réalité, la stratégie menée dans le cadre de FLUXYS C-GRID fait écho à celle qui a été menée avec succès pour le gaz naturel. Vu la position géographique idéale de la Belgique en Europe de l'Ouest, FLUXYS a pu développer un réseau de transport régulé efficace pour notre pays. Et surtout, grâce au transit important, la Belgique est une plaque tournante et FLUXYS génère des revenus qui impactent à la baisse les prix du transport en Belgique. Ils permettent par la même occasion à son actionnaire majoritaire PUBLIGAZ de bénéficier de dividendes à la fois stables et raisonnables qui reviennent *in fine* aux communes belges.

Que fera-t-on avec le CO₂ capté ?

P.D.B. : Une partie va être réutilisée pour d'autres applications. On peut par exemple citer le Groupe Lhoist qui a plusieurs projets innovants à l'étude, notamment le projet CO₂ncrEAT à Hermalle-sous-Huy dont FLUXYS est d'ailleurs partenaire.

L'idée est que le CO₂ capté par Lhoist serve à la fabrication de blocs de construction par d'autres. On voit bien que le CO₂ ouvre la voie à de nouvelles activités industrielles. Quant au CO₂ non réutilisé, il sera stocké de manière sûre et permanente dans des anciens champs de production de pétrole ou de gaz en mer du Nord.

Les technologies sont-elles déjà matures dans ces domaines ?

P.D.B. : Pour ce qui est du captage et de la réutilisation, plein de pistes sont à l'étude dans l'industrie. Et je suis convaincu qu'il va y avoir de plus en plus d'initiatives qui conduiront à terme à une utilisation beaucoup plus intense du CO₂ capturé. En ce qui concerne le stockage, c'est une technologie déjà bien connue, notamment par les Norvégiens, qui l'ont utilisée pour d'autres finalités et qui développent maintenant les moyens pour offrir du stockage permanent. Quant au transport, qui nous concerne plus précisément, des canalisations sont déjà en opération en Norvège et aux Etats-Unis par exemple. Avec FLUXYS C-GRID, nous sommes pleinement occupés à élargir notre expertise dans les différents aspects techniques.

Quels sont les principaux défis à relever tout au long de la chaîne de valeur CO₂ ?

P.D.B. : Il faut d'abord que nous ayons une vue très claire sur les sites de stockage. Ensuite, il faut développer, à partir du réseau onshore en Belgique, l'infrastructure qui acheminera le CO₂ au meilleur coût vers ces sites de stockage. Dans notre cas, ce sera soit une chaîne maritime, soit une canalisation sous-marine vers la Norvège, de préférence à partir de Zeebrugge. Sans doute une combinaison des deux. En même temps, il faut développer le réseau onshore de façon à rassembler les volumes requis tant en Belgique qu'au-delà. Il faudra pour cela des cadres réglementaires clairs adoptés par la Wallonie et la Flandre. Et bien sûr il faudra que FLUXYS C-GRID soit l'opérateur désigné à la suite des procédures qui seront lancées par les Régions. Il est également très important de trouver des mécanismes pour dérisquer les investissements initiaux. Ensuite, les industries devront elles aussi faire leur travail pour capter le CO₂ sur leurs sites et l'acheminer jusqu'au réseau CO₂ dans une qualité qui répondra aux normes. Enfin, FLUXYS travaille déjà depuis quelques

années à convaincre nos pays voisins des atouts de la route CO₂ à travers la Belgique.

J-M.B. : En plus de tout cela, je pense qu'il nous faudra, d'une manière ou d'une autre, une aide de l'Union européenne et/ou des autorités belges pour faire en sorte que tous ces investissements puissent se faire. Ceux-ci vont être colossaux, surtout au début. Or, on va devoir fonctionner un peu à l'envers : il va falloir investir avant d'avoir le marché, ce qui est un énorme défi et un risque pour les investisseurs que nous sommes !

Le marché est-il déjà réceptif ?

P.D.B. : Tout à fait ! De manière générale, nous voyons que l'industrie se penche sur la question de sa décarbonation. Pour tout un éventail d'entreprises, éviter la délocalisation est un défi économique de taille. En matière de CO₂, certaines sont déjà bien avancées. Cela fait déjà quelques années que FLUXYS et ses partenaires sensibilisent les industriels, aussi bien sur la capture de CO₂ que sur les projets autour de l'hydrogène. Et aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons une vue assez pointue des possibilités en termes de localisations et de volumes. Tout cela crée un effet boule de neige et nous sommes convaincus que les initiatives vont se multiplier pour développer cette chaîne au bon moment.

SOCOFE va avoir un rôle à jouer en tant que courroie de transmission auprès des industriels...

J-M.B. : Aussi bien les ports du côté flamand que SOCOFE du côté wallon doivent absolument sensibiliser les industries au fait que tout va se décider dans les prochains mois. FLUXYS C-GRID travaille sur le tracé des pipelines pour le transport du CO₂, et c'est maintenant que les industriels doivent dire si oui ou non ils sont intéressés de capturer leur CO₂ et de le réinjecter dans le réseau FLUXYS C-GRID. Depuis 2021, SOCOFE participe, notamment du côté du bassin de Charleroi et de Liège, avec les institutions locales adéquates, à des réunions et des forums pour expliquer tout cela. Pour imaginer le défi : FLUXYS C-GRID s'apprête à tracer une autoroute, et c'est évidemment toujours préférable de prévoir les sorties d'autoroute au moment où l'on construit celle-ci que de rajouter une sortie

une fois que tout est construit! C'est d'autant plus sensible en Wallonie car, contrairement à la Flandre qui centralise la majorité de ses émissions dans les deux ports, les industries wallonnes sont fortement disséminées sur le territoire d'Ouest en Est.

Nous en venons aux forces de ce partenariat autour de FLUXYS C-GRID... pourriez-vous en dire quelques mots ?

P.D.B. : Nous avons au sein de FLUXYS C-GRID des partenaires à la fois régionaux et nationaux, aux métiers et à la valeur ajoutée totalement complémentaires. Le métier de FLUXYS est de développer et d'exploiter les infrastructures pour faire circuler des molécules là où la société en a besoin, tant au niveau national qu'international. Avoir à nos côtés les intérêts locaux rassemblés, et qui soutiennent notre démarche, est très précieux. En plus d'être des relais auprès des industriels, ils vont aussi contribuer à porter l'importance de

« L'ancrage local de notre industrie est un élément clé pour le futur économique de notre pays. »

notre plan stratégique pour le tissu industriel auprès des autorités. Car l'ancrage local de notre industrie est un élément clé pour le futur économique de notre pays. Il est donc primordial que les autorités nous soutiennent, dans une vision commune et cohérente. Par ailleurs, nos partenaires vont certainement

nous aider à réfléchir, avec les autorités, à des mécanismes permettant de dérisquer les premiers investissements consentis en infrastructures.

J-M.B. : En tant que partenaire historique de FLUXYS, SOCOFE a le souhait d'assurer l'avenir de l'entreprise et de soutenir le développement de nouveaux métiers. Et par la même occasion, nous contribuons à la réalisation des objectifs climatiques et au développement de l'économie wallonne. C'est donc un partenariat prometteur à plein de niveaux.

« En tant que partenaire historique de FLUXYS, SOCOFE a le souhait d'assurer l'avenir de l'entreprise et de soutenir le développement de nouveaux métiers. »

Quel est aujourd'hui votre sentiment face à l'ampleur de la tâche ?

J-M.B. : Les défis en matière de décarbonation sont énormes. Mais si l'Europe maintient sa stratégie en matière de décarbonation, capter, transporter et stocker du CO₂

est une condition *sine qua non*. La transition énergétique passera par la réduction des consommations d'énergie, l'électrification et l'utilisation de molécules neutres et bas-carbone, mais comme nous l'avons déjà dit, n'oublions pas qu'un certain nombre d'industries n'ont pas le choix que de prendre la voie du captage du CO₂. Alors si l'on veut respecter les objectifs climatiques tout en maintenant, voire en développant un tissu industriel, des emplois et des économies en Europe, nous devons absolument y arriver ! Et du côté de SOCOFE, nous sommes convaincus, pour l'avenir, de la nécessité d'un mix d'électrons et de molécules les plus verts possibles, ainsi que d'un juste équilibre entre décarbonation, économie et compétitivité.

P.D.B. : Pour moi, il ne fait aucun doute, effectivement, que le captage du CO₂ fait partie de la solution et qu'à certains endroits, électrifier ou faire appel à d'autres solutions peut s'avérer beaucoup plus coûteux. FLUXYS a d'ailleurs développé un modèle de simulation pour l'ensemble du système énergétique des pays autour de la mer du Nord qui analyse toutes les combinaisons possibles sous le prisme des coûts, de la disponibilité énergétique, des émissions CO₂... Développé en collaboration avec l'Université de Liège et avec le soutien du Fonds de transition énergétique, cet outil permet d'objectiver les combinaisons idéales. La Belgique a toujours eu une politique de diversification de son approvisionnement énergétique et on voit avec les problèmes géopolitiques actuels que cela nous offre un mix plus sain. Mettre tous ses œufs dans le même panier, dans un système qui constitue la colonne vertébrale de notre économie, voire de notre société, est dès lors extrêmement délicat.

« Il ne fait aucune doute que le captage du CO₂ fait partie de la solution et qu'à certains endroits, électrifier ou faire appel à d'autres solutions peut s'avérer beaucoup plus coûteux. »

Il faut éviter des exclusions dogmatiques et avoir une vision plus holistique de notre système énergétique. ■

Lire aussi notre chapitre FLUXYS, page 20.

EWATe

Avec EWATe, la Wallonie dispose d'un outil de référence pour booster sa transition énergétique.

En 2023 est née EWATe (Entreprise Wallonne pour l'Accélération de la Transition énergétique). À l'origine de cette société se trouvent SOCOFE, TRANSENERGIE et NEOWAL, tous trois présents dans les réseaux de transport et/ou de distribution de gaz et d'électricité. Un partenariat inédit à la hauteur des ambitions : fédérer toutes les énergies régionales afin de traduire, à l'échelle locale, les ambitions de décarbonation de la Wallonie. Rencontre avec Gil Simon, Administrateur de TRANSENERGIE, Raphaël Durant, Secrétaire général de NEOWAL, et Jean-Marie Bréban, Directeur général de SOCOFE.

Quelle est la valeur ajoutée d'EWATe dans le paysage wallon ?

Gil Simon : Tout part des ambitions de décarbonation de notre société. C'est un défi sociétal que la Wallonie doit absolument réussir. Des acteurs de l'énergie historiques existent déjà en Wallonie, mais avec des rôles bien spécifiques et limités. Ce que nous avons voulu au travers d'EWATe, c'est mobiliser toutes les forces vives qui disposent de moyens et de compétences, et ainsi doter la Wallonie d'un outil public conçu pour doper les efforts en matière de transition énergétique.

En quoi EWATe est-elle un outil inédit ?

Raphaël Durant : Un des aspects faisant d'EWATe un outil unique est qu'il s'agit d'une structure régionale regroupant, derrière ses trois actionnaires, l'ensemble des communes wallonnes. C'est une première ! Et surtout, c'est pour moi une force incontestable car quand on parle de transition énergétique, cela doit se faire avec une vision territoriale, locale. Et EWATe s'inscrit vraiment comme un interlocuteur qui

veut faciliter les projets de terrain pour accélérer la décarbonation régionale partout où c'est possible, et dans toute la Wallonie.

Pourquoi ces trois actionnaires ?

Jean-Marie Bréban : Parce que ça ne pouvait être que ceux-là ! Les pouvoirs locaux sont les acteurs historiques du monde de l'énergie.

G.S. : Rappelons-nous, en effet, que ce sont les communes, structurées en intercommunales, qui ont participé dès l'origine à l'électrification de notre territoire. Et aujourd'hui, avec EWATe, ce sont à nouveau les acteurs locaux qui se fédèrent. Ils ont une connaissance historique du secteur de l'énergie et une forte envie d'agir pour la transition énergétique, même si le cadre réglementaire limite leurs actions. Donc assez naturellement, ils ont décidé de s'unir pour partager leurs expertises complémentaires et permettre d'accélérer le mouvement en route.

Que proposez-vous concrètement ?

J-M.B. : Dans EWATe, le A veut dire « accélérer ». Aujourd'hui, on se rend compte que de nombreux acteurs communaux ont des ambitions et des projets, mais qu'ils n'arrivent pas à les mettre en œuvre. Notre volonté est simple : les aider à concrétiser leurs idées grâce à notre expertise. Autrement dit, au lieu que chacun travaille dans son coin, nous proposons de nous mettre ensemble ! L'autre objectif d'EWATe est d'inciter d'autres acteurs wallons à utiliser les fonciers dont ils disposent, et dont ils n'ont actuellement pas une utilité particulière, pour y installer des infrastructures liées à la transition énergétique. Nous voulons ainsi tirer parti des moyens disponibles,



terrains, envies et expertises pour avancer plus vite et plus loin, avec à la clé un effet démultiplicateur en faveur de la décarbonation.

G.S. : Bien sûr, nous allons initier nous-mêmes certains projets, mais notre rôle est avant tout de fédérer des initiatives locales. Certains territoires avancent déjà bien et d'autres ont des projets à développer, mais manquent d'expertise dans le domaine de l'énergie, ou de moyens humains et/ou financiers. Jusqu'à présent il n'existait pas de structure wallonne dans le

secteur de l'énergie capable d'amener l'expertise dont nous disposons dans le développement de projets. Avec EWATe, les territoires savent qu'ils ont désormais, au niveau régional, un partenaire technique, financier et développeur qui peut faciliter la réalisation de leurs projets.

« Avec EWATe, les territoires savent qu'ils ont désormais, au niveau régional, un partenaire technique, financier et développeur qui peut faciliter la réalisation de leurs projets. »

R.D. : Quelque part, EWATe a aussi pour vocation d'amener de la cohérence à toutes les initiatives locales de transition. Car derrière, nous allons aussi cartographier l'ensemble de la Wallonie pour identifier là où ça fait sens de mener des projets, que ce soit du photovoltaïque, des batteries, de la production de biogaz...

Le fait de réunir indirectement GRT et GRD n'est-il pas aussi inédit ?

J-M.B. : Tout à fait ! Avec NEOWAL et TRANSENERGIE, nous avons réuni les actionnaires d'ORES et de RESA autour d'objectifs communs. Et c'est important car la transition énergétique a absolument besoin des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) pour réussir. Mais je pense qu'elle a aussi besoin de la collaboration entre GRD et gestionnaires de réseaux de transport (GRT) puisque les réseaux sont interconnectés. Le fait que SOCOFE fédère les intérêts communaux wallons dans ELIA et FLUXYS au travers de PUBLI-T et PUBLIGAZ est dès lors un énorme atout.

On voit que le secteur de l'énergie se réorganise depuis plusieurs années. Quelle réflexion cela vous inspire-t-il ?

J-M.B. : EWATe témoigne clairement du fait que le paysage énergétique détenu par le secteur public local wallon se réorganise, à la fois pour des questions d'optimisation mais aussi pour avoir plus d'impact. Regardez SOCOFE, qui est devenue l'actionnaire de référence pour l'ensemble de la Wallonie en PUBLI-T et PUBLIGAZ et qui permet ainsi aux Wallons, bien structurés, de parler d'une seule voix ! Et ça, nous pouvons en être fiers.

G.S. : Par ailleurs, on peut dire que ces structures nationales que sont ELIA et FLUXYS font exactement le même métier que les GRD. C'est juste le niveau de tension ou de pression qui diffère. Et puis, quelque part, les actionnaires des GRD sont les mêmes que ceux des GRT au travers de SOCOFE. Il y a donc non seulement une convergence de métiers, mais aussi d'actionnaires. Ça ne peut être qu'une bonne chose pour l'avenir de notre système énergétique !

R.D. : En résumé, je dirais que la Wallonie est en ordre de marche et un outil public comme EWATe va vraiment mettre un coup d'accélérateur sur la transition énergétique.

Comment voyez-vous le développement des futurs projets avec EWATe ?

R.D. : D'un point de vue organisationnel, nous n'avons pas de personnel propre à EWATe. Ce sont donc les actionnaires qui amènent leurs compétences et expertises, via des personnes « détachées » qui vont se charger de la phase de pré-développement. Avant de présenter les projets aux administrateurs d'EWATe,

elles vont s'assurer que ceux-ci soient suffisamment matures et analysés.

G.S. : Chaque projet sera logé dans un SPV dans lequel on trouvera EWATe et les partenaires

« La Wallonie est en ordre de marche et un outil public comme EWATe va vraiment mettre un coup d'accélérateur sur la transition énergétique. »



Raphaël Durant



Gil Simon

locaux. Les projets porteront sur les besoins réels des partenaires et les moyens concrets dont ils disposent. Précisons que nous sommes ouverts à tous les partenariats pour autant qu'ils soient porteurs de sens et qu'ils entrent dans le cadre de notre stratégie.

J-M.B. : Enfin, dans l'analyse des projets, trois points nous paraissent importants. Tout d'abord, le « fit » avec la stratégie d'EWATe, qui est d'investir dans des projets qui sont liés à la transition environnementale. Ensuite, l'impact sur le territoire wallon. Et enfin le niveau de risque et la rentabilité attendue, puisque nous sommes là aussi pour créer de la valeur pour nos actionnaires.

Y a-t-il déjà des projets concrets sur la table d'EWATe ?

G.S. : Nos axes prioritaires de développement sont le stockage d'énergie et la biométhanisation. Ce qu'on peut déjà dire c'est qu'en ce début 2024, il y a plusieurs projets de batterie à l'étude, dont un pour lequel le développement est déjà bien avancé.

J-M.B. : Nous étudions aussi quelques dossiers de biométhanisation très prometteurs, et quelques négociations sont en cours pour l'utilisation du foncier d'outils régionaux à des fins de production photovoltaïque. Nous espérons que dans le rapport de 2024, nous pourrions parler de tout cela plus concrètement.

R.D. : Tout cela va se faire progressivement. Nous prévoyons un investissement de l'ordre de 400 millions € pour une vingtaine de projets d'ici 2031.

Quelles règles de gouvernance vous êtes-vous fixé dans le cadre d'EWATe?

R.D. : Nos mandats ne donnent pas lieu à une rémunération. Ensuite, hormis certains éléments exceptionnels, les décisions se prendront à l'unanimité. Chaque partenaire a trois représentants au sein du Conseil d'administration. La parité est donc parfaite.

Le mot de la fin ?

R.D. : Ce que je trouve de particulièrement enthousiasmant avec EWATe, c'est le fait de soutenir des projets impactants, qui aident véritablement les communes wallonnes ainsi que les réseaux à réussir leur transition énergétique. D'un côté on a les communes qui sont actionnaires des gestionnaires de réseaux, de l'autre les GRT et GRD qui ont de gros enjeux par rapport à la transition énergétique mais qui ne peuvent pas tout faire. Et finalement, via EWATe,

nous allons réaliser des investissements qui vont aider les gestionnaires. C'est un véritable cercle vertueux.

G.S. : Moi, ce qui me plaît beaucoup, c'est qu'EWATe soit un outil public et wallon. Et en travaillant à accélérer la décarbonation de la Wallonie, il joue un rôle sociétal majeur.

J-M.B. : Honnêtement, je pense qu'être parvenus à réunir l'ensemble des forces locales actives dans l'énergie en un seul outil est une belle réussite! Une des missions de SOCOFE est le soutien au développement de projets innovants et structurants en faveur de la transition environnementale. Or SOCOFE ne va pas pouvoir le faire seule. EWATe est vraiment une concrétisation de notre mission et je me réjouis d'être quelques mois plus vieux... ■

« Je pense qu'être parvenus à réunir l'ensemble des forces locales actives dans l'énergie en un seul outil est une belle réussite ! »



Jean-Marie Bréban





À PROPOS DE SOCOFE

SOCOFE, L'OUTIL D'INVESTISSEMENT DES POUVOIRS LOCAUX WALLONS DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



NOTRE VISION

SOCOFE est à la fois financier et architecte de projets en faveur de la transition environnementale. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d'approvisionnement en énergie à un coût compétitif ainsi que la stabilité des réseaux. Et face aux défis environnementaux de notre société, nous sommes à l'affût des opportunités d'investissement au profit du développement économique en Wallonie.

NOS MISSIONS

01

Être l'architecte d'un écosystème autour d'ELIA et de FLUXYS

SOCOFÉ défend les intérêts wallons dans un contexte fédéral et international. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d'approvisionnement en énergie à un coût compétitif, ainsi que la stabilité des réseaux dont la transformation est inéluctable. Nous veillons aussi à maximiser l'impact économique et technologique d'ELIA et FLUXYS pour la Wallonie et ses entreprises.

02

Consolider notre rôle pionnier et de référence dans l'éolien offshore

Forts de notre expérience dans les parcs éoliens en mer du Nord, nous veillerons à intégrer les projets de la seconde zone offshore belge (Zone Princesse Elisabeth). Nous pourrions également envisager des projets sur le territoire européen.

Il est essentiel de garantir une diversification de nos revenus, d'assurer un rendement intéressant à nos actionnaires, tout en permettant des retombées économiques pour les entreprises wallonnes.

03

Soutenir le développement de projets innovants et structurants

Nous voulons jouer pleinement notre rôle de financier, de chef d'orchestre ou de support pour des projets qui, avec d'autres acteurs publics ou privés, soutiennent la transition environnementale et l'économie de la Wallonie. Qu'ils soient liés ou non à des activités régulées, avec des revenus assurés ou moins prévisibles.

NOS VALEURS

Créativité

Nous sommes là pour envisager des solutions innovantes, parfois décalées, souvent diversifiées et inspirées par un changement positif.

Agilité

Nous ne voulons pas gérer le changement mais l'anticiper et le rendre possible. Nous nous adaptons sans cesse pour nous développer en accord avec le monde dans lequel nous évoluons.

Responsabilité

Nous nous engageons dans des projets porteurs de sens et sommes convaincus de la raison d'être de nos actes. Nous avons aussi le devoir de gérer positivement les conséquences de nos actions.

Audace

Il y a une part de risque et d'inattendu dans notre entreprise. Mais notre audace est aussi synonyme de vaillance, de magie et de progrès.

NOTRE CAPITAL

Le 19 décembre 2023, une Assemblée générale extraordinaire de SOCOFE a approuvé une nouvelle augmentation du capital de SOCOFE, qui est passé de 487.913.645 € à 590.354.407 €.

Cette augmentation de 102.440.762 € a été réalisée via la création de 30.297 nouvelles actions de catégorie B, qui ont été émises et attribuées comme suit :

- 6.357 actions à FINIMO pour l'apport de 7.970 actions de catégorie D2 détenues par FINIMO dans PUBLI-T pour un montant de 14.990.773 €, et pour l'apport de 102 actions de catégorie B détenues par FINIMO dans PUBLIGAZ pour un montant de 6.504.889,86 €.
- 23.220 actions à IPFBW en contrepartie de son apport de 24.212 actions de catégorie D2 détenues en PUBLI-T pour un montant de 45.540.350,80 €, et de 517 actions de catégorie B détenues en PUBLIGAZ pour un montant de 32.970.863,31 €.
- 720 actions à la Ville de Wavre pour l'apport de 1.294 actions de catégorie D2 détenues par celle-ci dans PUBLI-T pour un montant de 2.433.884,60 €.

À l'issue de l'exercice 2023, le capital de SOCOFE se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage détenu	Cat.
NEB PARTICIPATIONS	121.000	20,65%	A
NETHYS	148.535	25,35%	A
CENEO	137.647	23,49%	B
FINIMO	6.559	1,12%	B
IDEA	1.567	0,27%	B
IDEFIN	15.679	2,68%	B
IEG	2.583	0,44%	B
IPFBW	24.029	4,10%	B
SOFILUX	7.922	1,35%	B
TRANS&WALL	6.500	1,11%	B
WAVRE	720	0,12%	B
BELFIUS BANQUE	22.513	3,84%	C
CAPLINE	10.217	1,74%	C
ETHIASCo	22.513	3,84%	C
NOSHAQ	13.000	2,22%	C
P&V	20.435	3,49%	C
WE	24.592	4,20%	C
TOTAL	586.011	100%	

NOS ORGANES DE GESTION

Composition au 28 mars 2024

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

B. THIRY

VICE-PRÉSIDENT

C. MAZZA

DIRECTEUR GÉNÉRAL

J.-M. BRÉBAN

SECRÉTAIRE

E. ROLAND

ADMINISTRATEURS

O. BOUCHAT
J. CHANTEUX
F. COLLARD
S. DE SIMONE
F. FRANSSSEN
B. GEMENNE
F. HERRY
C. HOUGARDY
A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND
J.-C. MARCOURT
R. MOENS
J.-F. NUYTENS
J. PIETTE
P. ROBERT
M. VAN DEN KERKHOVE
O. VANDERIJST
B. VERWILGHEN

Comité stratégique

PRÉSIDENT

O. BOUCHAT

MEMBRES

A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND
C. MAZZA
R. MOENS
J. PIETTE
B. THIRY
O. VANDERIJST

Comité d'audit

PRÉSIDENT

A. JEUNEHOMME

MEMBRES

P. ROBERT
B. VERWILGHEN

Comité de nomination et de rémunération

PRÉSIDENT

F. COLLARD

MEMBRES

F. HERRY
B. THIRY
M. VAN DEN KERKHOVE

Bonne gouvernance

Les missions et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités constitués en son sein, de même que les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs et de la direction, sont définis dans la Charte de Gouvernement d'entreprise adoptée en 2007 et mise à jour pour la dernière fois en mai 2021. En effet, dans un souci de transparence et d'efficacité, SOCOFE a eu très tôt la volonté de se fixer des règles de gouvernance strictes.

Le respect de celles-ci constitue indéniablement un atout, non seulement pour ses actionnaires communaux et financiers, mais également pour ses partenaires et l'ensemble des interlocuteurs professionnels et financiers extérieurs.

À noter que tous les mandats des administrateurs arrivent à échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2024.





NOS PARTICIPATIONS



FLUXYS

UN PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET DE LONG TERME

Par ses activités stratégiques dans le secteur du gaz naturel, et aujourd'hui son rôle dans la transition environnementale, FLUXYS est une entreprise d'intérêt public et d'avenir. Partenaire historique du GRT gazier belge, SOCOFE porte et consolide les intérêts wallons dans ce secteur.

FLUXYS FAÇONNE LE RÉSEAU DE TRANSPORT DES MOLÉCULES DE DEMAIN

FLUXYS est le gestionnaire de réseaux de transport (GRT) gazier belge. Ses activités (transport, transit, stockage et terminalling GNL) et ses nombreux atouts ont fait du GRT un maillon central de la sécurité d’approvisionnement en gaz de notre pays et de l’Europe, et aussi de la transition énergétique. Face à l’ampleur des défis à venir, SOCOFE continue d’y jouer son rôle d’acteur de référence et à soutenir les opportunités qui découleront de cette transformation, au bénéfice des entreprises et des citoyens wallons.

VISION INTÉGRÉE ET ÉQUILBRÉE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L’un des plus gros enjeux de FLUXYS aujourd’hui est de construire l’avenir dans une société décarbonée. À différentes occasions, Pascal De Buck, CEO de FLUXYS, a pu rappeler sa conviction que la solution au réchauffement climatique passe par une vision intégrée du système énergétique, avec une diversification des solutions et des investissements dans les infrastructures de transport.

Nous aurons besoin à la fois d’électrons et de molécules, ainsi que du captage et stockage/ utilisation du CO₂ (CCUS). Pour accélérer le développement des infrastructures et les rendre économiquement viables, tant pour le CCUS que pour l’hydrogène (H₂), un cadre réglementaire clair va être nécessaire afin d’atténuer les risques financiers. La capacité à relever le défi dépendra aussi de la détermination et de l’engagement des dirigeants d’industrie ainsi que des gouvernements et des autorités européennes.

Pour FLUXYS, cette accélération est à la fois un défi immense et une source d’opportunités. Fort de son expérience, le GRT belge est bien placé pour déployer une infrastructure de canalisations pour le transport de nouvelles molécules, éventuellement en réaffectant des canalisations existantes et/ou en installant de nouvelles. Il s’y prépare depuis plusieurs années déjà, et la multiplication des projets en 2023 témoigne d’un dynamisme et d’une ambition affirmée pour maintenir notre pays en position de plaque tournante énergétique.

SÉCURITÉ D’APPROVISIONNEMENT AU CENTRE

Pour FLUXYS, la transition énergétique va de pair avec la sécurité d’approvisionnement de notre pays. Garantir celle-ci est toujours au cœur des préoccupations du GRT belge. C’est l’un des motifs principaux de sa stratégie de diversification des routes d’approvisionnement en gaz naturel. On l’a vu, la guerre en Ukraine et la perte de gaz russe ont déplacé les flux de gaz naturel, et cette stratégie de FLUXYS joue un rôle important dans la résilience énergétique de notre pays, mais aussi du Nord-Ouest de l’Europe.

BAISSE TARIFAIRE PROLONGÉE JUSQU’EN 2027

On se souvient que le 1^{er} juillet 2022, une baisse tarifaire avait été décidée par la CREG et FLUXYS BELGIUM afin de soutenir les consommateurs dans le contexte d’inflation. Le 6 avril 2023, cette baisse de 10% a été prolongée jusqu’en 2027 dans le cadre de l’approbation par la CREG de la nouvelle méthode tarifaire proposée par FLUXYS BELGIUM pour le transport de gaz naturel sur la période 2024–2027. Cette évolution favorable des tarifs de transport résulte des efforts soutenus de FLUXYS BELGIUM en matière de contrôle des coûts et d’une restitution importante des comptes de régularisation au bénéfice des tarifs.

« FAIRE DE L'EUROPE L'ÉPICENTRE DE LA PRODUCTION DES TECHNOLOGIES PROPRES ET DES EMPLOIS VERTS »

Le 6 février 2024, le Parlement européen et le Conseil ont définitivement adopté le « règlement pour une industrie 'zéro net' » initié un an plus tôt par la Commission européenne. Ce règlement découle du plan industriel du Green Deal européen. Il vise à accroître la capacité de l'UE à produire des technologies qui soutiennent la transition vers une énergie propre, et dont le fonctionnement entraîne des émissions de gaz à effet de serre extrêmement faibles ou nulles, voire négatives. En parallèle, l'UE veut stimuler la compétitivité de l'industrie européenne en créant des emplois de qualité et soutenir ses efforts pour devenir indépendante sur le plan énergétique.

Concrètement, ce règlement contient diverses mesures censées attirer les investissements et améliorer les conditions d'accès au marché pour ces technologies dans l'UE : réduire les formalités et accélérer les procédures d'octroi de permis, développer les compétences, faciliter l'accès aux marchés, soutenir les projets de captage et stockage de CO₂, mais aussi coordonner les initiatives et la mise en place de ce règlement via la plateforme « Europe zéro net »...

DES TECHNOLOGIES CLÉS

L'UE se concentre sur une série de technologies qui, selon elle, contribueront de manière significative à la décarbonation : solaire photovoltaïque et solaire thermique, électrolyseurs et piles à combustible, énergie éolienne terrestre et énergies renouvelables en mer, biogaz/biométhane durable, batteries et stockage, captage et stockage du carbone, pompes à chaleur et énergie géothermique, et enfin technologies des réseaux électriques.

BANQUE EUROPÉENNE DE L'HYDROGÈNE

L'H₂ étant une des technologies clés de ce règlement, une Banque européenne de l'Hydrogène a aussi été mise en place en novembre 2023. Sa création vise à « débloquer les investissements privés dans les chaînes de valeur de l'H₂ en faisant correspondre efficacement l'offre et la demande d'énergie renouvelable et en relevant les défis en matière d'investissements initiaux ». Au travers de cette nouvelle banque, 800 millions € de fonds vont être mobilisés pour soutenir les industries et encourager les investissements privés.

En 2022, l'H₂ représentait moins de 2% de la consommation énergétique européenne (principalement employé dans la production de produits chimiques comme les plastiques et engrais). La priorité pour l'UE est de développer de l'H₂ vert. Elle souhaite pouvoir, d'ici 2030, en produire 10 millions de tonnes et importer le même volume.

ENGAGEMENT CONJOINT DES GRT DE LA MER DU NORD

En écho aux ambitions européennes traduites dans le règlement « zéro net », les GRT de la mer du Nord (FLUXYS, ENERGINET, GASCADE, GAS NETWORKS IRELAND, GASSCO, GASUNIE, GRTGAZ, NATIONAL GAS TRANSMISSION et OGE) ont transmis à leurs chefs d'Etat respectifs une déclaration commune dans laquelle ils se sont engagés « à développer harmonieusement toutes les ressources énergétiques que la mer du Nord a à offrir ». Ils ont par ailleurs demandé à toutes les parties prenantes de « coopérer afin qu'aucune occasion ne soit manquée. »

Sources : Commission européenne et FLUXYS



TERMINAL DE ZEEBRUGGE, UN HUB MULTIMOLÉCULAIRE

Chaque année, nous évoquons le rôle croissant du Terminal GNL de Zeebrugge de FLUXYS comme maillon essentiel de la résilience européenne. Le terminalling GNL est l'une des quatre activités clés du GRT et compte deux sites : celui de Zeebrugge et celui de Dunkerque, où FLUXYS est présent depuis 2018. Ces terminaux sont encore plus essentiels depuis la guerre en Ukraine puisqu'en tant que portes d'entrée majeures pour l'approvisionnement en gaz naturel du Nord-Ouest de l'Europe, ils contribuent à la diversification de l'approvisionnement énergétique.

Aujourd'hui, FLUXYS veut inscrire le Terminal de Zeebrugge dans la transition énergétique et faire de lui une plaque tournante de l'importation et du transit de molécules à faible teneur en carbone et neutres sur le plan climatique.

L'idée est d'en faire un hub multimoléculaire et multidirectionnel, offrant aux grands navires un accès direct via la mer pour fournir de l' H_2 et des vecteurs d' H_2 , en plus du GNL. La connectivité profonde avec les principales zones industrielles de Belgique et du Nord-Ouest de l'Europe sont aussi un atout de ce projet phare de la stratégie de FLUXYS. En novembre 2023, le GRT a lancé une consultation de marché invitant toutes les parties intéressées à préciser leur intérêt pour une multitude de possibilités de services au Terminal de Zeebrugge.

ZEEBRUGGE-BRUXELLES : NOUVELLE CANALISATION À DOUBLE USAGE

En 2023, FLUXYS a construit une nouvelle canalisation entre Zeebrugge et Bruxelles. Un des premiers objectifs est d'anticiper l'augmentation des flux de l'Ouest vers l'Est et d'éviter les goulots d'étranglement en aval du réseau. Cette première canalisation à double usage permet dans un premier temps de doubler la capacité de transport (augmentation de la capacité de transport de Zeebrugge de 15 GWh/h, soit l'équivalent de la production d'énergie de 15 réacteurs nucléaires). Longue de 44 km, elle emprunte le même tracé que la canalisation existante afin d'optimiser l'utilisation de l'espace et de minimiser l'impact des travaux. Cette canalisation est la première étape concrète de l'ambition de FLUXYS d'accélérer la transition énergétique : parfaitement « *future-proof* », elle pourra immédiatement être utilisée pour le transport d' H_2 . Elle sera suivie d'un chantier similaire entre Desteldonk et Zeebrugge.

HYDROGÈNE : TRANSFORMER L'ÉLAN EN DÉPLOIEMENT

L'H₂ fait aujourd'hui l'objet d'une course à l'innovation et aux développements sans précédent à l'échelle mondiale. Au niveau européen, l'H₂ vert (dont le principe consiste à capturer l'énergie solaire et éolienne pour la transporter sous forme de molécule H₂ ou NH₃) est annoncé comme l'un des piliers de la décarbonation de l'économie européenne, nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques d'ici 2050.

Notre pays et ses régions souhaitent clairement se positionner sur la carte européenne et mondiale des acteurs de la filière d'H₂. Dans le cadre de son Plan de relance régional, le Gouvernement wallon a par exemple décidé, en 2023, de mobiliser 123 millions € en faveur de divers projets à dimension européenne ou locale en matière d'H₂. Sur le plan fédéral, les initiatives et mesures se multiplient également.

FLUXYS SOUMISSIONNE

Mais FLUXYS n'a pas attendu celles-ci pour prendre le train de cette transition. Depuis plusieurs années déjà, le GRT belge a la volonté de préparer le réseau de transport de demain et d'aider les industries belges à faire la transition vers l'H₂. Le GRT s'est donc évidemment positionné dans le cadre de l'appel d'offres fédéral, lancé en 2023, pour la désignation du gestionnaire unique du réseau de transport H₂. Il est d'ailleurs le seul candidat. L'ambition de FLUXYS est de pouvoir transporter 30 TWh d'H₂ d'ici à 2030, ce qui équivaut à près d'un cinquième de la consommation actuelle de gaz naturel en Belgique.

CONVAINCRE LES INDUSTRIELS

Mais pour parvenir à déployer un véritable écosystème H₂ (et CO₂, d'ailleurs), il reste des défis importants à relever. Il s'agit d'abord d'attirer des volumes suffisants pour une infrastructure de taille permettant des tarifs compétitifs. FLUXYS y travaille assidûment, multipliant les occasions de rencontrer les industriels et partenaires belges de toutes les régions pour leur présenter les enjeux de la transition énergétique et les solutions opérationnelles à leur disposition. Ces efforts commencent à porter leurs fruits et des projets sont en cours de concrétisation.

DES RÈGLES DU JEU CLAIRES

Autre défi : comme développé dans le focus consacré à FLUXYS C-GRID (lire pages 6-9), nous avons besoin de mécanismes permettant de dérisquer les premiers investissements, et de construire aujourd'hui des infrastructures correctement dimensionnées pour absorber les volumes futurs. En 2023, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a souligné la difficulté à « transformer l'élan autour de l'H₂ en déploiement. » Comme facteurs de nature à « freiner l'enthousiasme des investisseurs », l'AIE a entre autres pointé l'augmentation des coûts de production, les lenteurs administratives et réglementaires, ainsi que les efforts fastidieux des gouvernements pour mettre en place des politiques de soutien lisibles aux molécules décarbonées...

2023, ANNÉE CHARNIÈRE

07/23

Feu vert du Parlement fédéral pour la loi belge sur l'H₂ qui vise à réglementer son transport par canalisations. « Une première mondiale » selon le cabinet de la ministre de l'Énergie.

11/23

Création de FLUXYS HYDROGEN et introduction de la candidature pour devenir le GRT unique pour l'H₂.

12/23

Attribution à FLUXYS par le Gouvernement fédéral d'un subside de 95 millions € pour la construction de la 1^{ère} phase d'un nouveau réseau H₂.

12/23

Mise en service par FLUXYS de la première canalisation à double usage, prête pour le transport d'H₂.

FLUXYS C-GRID PERMETTRA DE RÉALISER LES AMBITIONS EN MATIÈRE DE CO₂

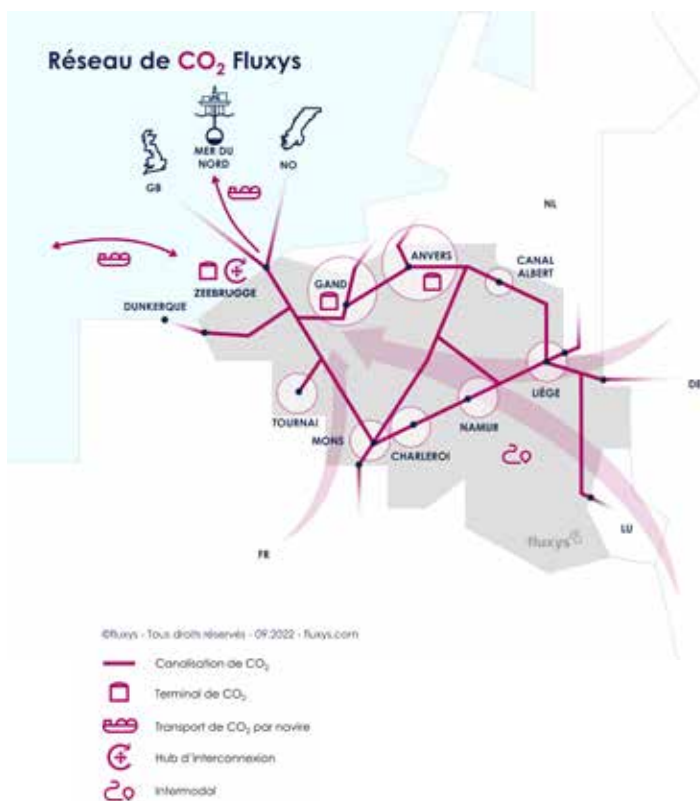
La capture, le transport et le stockage ou la réutilisation du CO₂ (CCUS) sont, pour certains industriels, la seule voie pour réduire leurs émissions de CO₂ à un coût raisonnable. Pour aider les industries dans leurs efforts de transition, FLUXYS BELGIUM, PIPELINK, SOCOFE et SFPIM ont créé FLUXYS C-GRID en 2023. Cette société d'exploitation de réseau CO₂ s'inscrit dans une optique d'approche coordonnée et de long terme, combinant une dimension régionale et un vaste réseau interconnecté au niveau national.

FLUXYS C-GRID est une filiale de FLUXYS BELGIUM, qui détient 77,5% des parts. SOCOFE et PIPELINK détiennent chacune 10% et SFPIM 2,5%.

Nous vous invitons à découvrir l'interview croisée de Jean-Marie Bréban, Directeur général de SOCOFE, et de Pascal De Buck, CEO de FLUXYS (pages 6-9).

150 km pour 2026

La Belgique vise la mise en service de 150 km de réseau d'H₂ pour 2026, et l'établissement d'une liaison avec l'Allemagne pour 2028.



AQUADUCTUS : TRANSPORTER L'H₂ DES PARCS ÉOLIENS EN MER DU NORD

AquaDuctus est l'un des deux projets de GASCADE et FLUXYS ayant pour but de connecter les pôles de demande en H₂ à la production H₂ onshore et offshore. Longue de plus de 400 km, cette canalisation offshore à grande échelle est conçue pour transporter efficacement l'H₂ produit par les parcs éoliens de la mer du Nord. Elle deviendra le pilier de la future infrastructure d'H₂ offshore de l'Allemagne, mais aussi de l'Europe puisqu'elle offrira la possibilité de se raccorder à d'autres flux internationaux d'H₂ passant par la mer du Nord.

LA CIMENTERIE CBR D'ANTOING REJOINT LA DORSALE CO₂

Pour son activité ciment en Belgique, la société Heidelberg Materials (connue sous le nom de CBR) a conclu un accord avec FLUXYS BELGIUM en avril 2023 pour avoir accès au projet de dorsale de transport CO₂ du GRT. L'entreprise a l'intention d'équiper son site d'Antoing d'une unité hybride innovante de capture de carbone qui permettra de réduire ses émissions CO₂ de plus de 97%.

BE-HYSTORE : STOCKER DE L'H₂ DANS LE SOUS-SOL DE LOENHOUT

Le projet pilote BE-HySTORE a pour but d'étudier la possibilité de stocker de l'H₂ à plus d'1 km de profondeur dans le sous-sol de Loenhout (province d'Anvers). Loenhout dispose d'une structure géologique unique adaptée au stockage de molécules gazeuses. Le gaz naturel y est stocké et extrait depuis 1985. Après avoir étudié la faisabilité durant trois ans, FLUXYS est passé, en 2023, à l'analyse des possibilités de stockage durable en collaboration avec l'UGent.

CO₂NCREAT: PARTENARIAT VERTUEUX À HERMALLE-SOUS-HUY

FLUXYS BELGIUM, PREFER, LHOIST et ORBIX ont été sélectionnés par l'Innovation Fund (fonds européen à l'innovation) pour développer un projet commun innovant de CCUS à Hermalle-sous-Huy. Le projet CO₂ncREAT est né de la technologie de carbonatation développée par ORBIX, offrant une voie de valorisation durable pour certains co-produits de la sidérurgie. Cette technologie consiste à faire réagir ces matières avec du CO₂ pour la fabrication d'éléments de construction. Le projet repose sur une double circularité : chaque année près de 12.000 tonnes de CO₂ seront capturées, transportées et réutilisées dans les blocs de construction d'un nouveau type (comparables aux blocs de béton mais sans ciment), au lieu d'être émises dans l'atmosphère. Par ailleurs, pour la réalisation des blocs, les matières premières seront le CO₂ et les co-produits recyclés de la sidérurgie, permettant d'éviter 8.000 tonnes d'émissions de CO₂ additionnelles.

FLUXYS CONSOLIDE SA PLACE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Si aujourd'hui FLUXYS est présent dans quasi tous les projets de construction de pipelines gaziers européens, le GRT belge continue de rechercher des opportunités à saisir là où les perspectives de croissance du gaz naturel sont soutenues. Cette présence internationale est porteuse puisque les résultats du groupe sont favorablement impactés par les activités internationales. Cette stratégie permet à FLUXYS de disposer des ressources financières suffisantes pour mener à bien ses plans d'investissements sans solliciter ses actionnaires.

Sa stratégie incite aussi FLUXYS à investir dans de nouvelles chaînes de valeur énergétiques à faible teneur en carbone en développant des routes pour l'H₂ et le CO₂ vers la Belgique et l'Europe.

LIENS RENFORCÉS AVEC OGE

Janvier 2023 : Comme nous l'avions annoncé l'année dernière, FLUXYS a décidé de racheter 24% des participations du plus grand réseau gazier allemand (et l'un des principaux GRT d'Europe), OPEN GRID EUROPE (OGE). Le réseau d'OGE dessert entre autres tout le bassin industriel et chimique de la Ruhr, où le potentiel en termes de projets de capture de CO₂ et de réseau H₂ à grande échelle est énorme. Par ailleurs, les infrastructures complémentaires de FLUXYS et d'OGE contribuent à un approvisionnement énergétique durable et sécurisé de l'Allemagne et de la Belgique.

-5,6%

DE LA CONSOMMATION

Selon la CREG, la consommation de gaz naturel en Belgique a baissé de 5,6% en 2023, pour atteindre 152,1 TWh. Ce recul (pour la 4^{ème} année consécutive) s'explique par la baisse de la consommation des centrales à gaz (-20,4%) ainsi que celle des ménages et des PME (-2,3%). Celle de l'industrie a par contre augmenté de 2%.

RENFORCEMENT DANS TAP

Janvier 2023 : FLUXYS et ENAGAS ont accepté de racheter la participation de 5% d'AXPO dans le gazoduc Trans Adriatic Pipeline (TAP) à répartir comme suit : 1% pour FLUXYS et 4% pour ENAGAS. Les deux sociétés deviendront ainsi partenaires à 20% de TAP, tout comme les autres actionnaires SNAM (Italie), BP (Royaume-Uni) et SOCAR (Azerbaïdjan). TAP exploite l'infrastructure de transport de gaz depuis la frontière grecque avec la Turquie jusqu'au Sud de l'Italie, en passant par la Grèce, l'Albanie et la mer Adriatique. La canalisation de 878 km est la partie européenne du Southern Gas Corridor de 3.500 km, qui transporte le gaz naturel vers l'Europe à partir d'Azerbaïdjan. FLUXYS est partenaire de TAP depuis 2013, le Southern Gas Corridor ayant été choisi pour diversifier l'approvisionnement de l'Europe en gaz de la région caspienne. TAP transporte du gaz depuis fin 2020 et cherche aujourd'hui des possibilités de transporter des sources d'énergie neutres en carbone.

AUGMENTATION EN BBL

Mai 2023 : FLUXYS et GASUNIE ont convenu conjointement d'acheter la participation de 20% détenue par UNIPER dans la société BBL, qui détient et exploite la canalisation sous-marine bidirectionnelle de 235 km reliant le Royaume-Uni (Bacton) aux Pays-Bas (Balzgand). Aujourd'hui, FLUXYS détient donc 25% de BBL et GASUNIE 75%.



NOUVELLE PARTICIPATION À OMAN

Octobre 2023 : FLUXYS et OQ GAS NETWORKS (OQGN, propriétaire et exploitant du réseau de transport de gaz à Oman) ont entamé une coopération stratégique dans le développement de projets d'infrastructures d'H₂ et de CO₂ à Oman. Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en bourse d'OQGN, FLUXYS a acquis une participation de 4,9% d'OQGN en tant qu'investisseur de premier plan. Oman dispose d'un potentiel d'énergies renouvelables important, avec des conditions de soleil et de vent parmi les meilleures au monde. En outre, Oman jouit d'une situation stratégique intéressante en matière d'importation d'H₂. FLUXYS et OQGN sont précurseurs dans les projets de décarbonation.

© FLUXYS

PRÉMICES D'UN CORRIDOR EUROPÉEN H₂ ET CO₂

Décembre 2023 : FLUXYS et OGE ont annoncé deux projets d'envergure : le premier est la construction d'une canalisation transfrontalière pour le transport de CO₂ dans le but de soutenir la poursuite de la décarbonation d'industries « difficiles à décarboner » en Allemagne. Ce corridor CO₂ entre le Sud de l'Allemagne et les centres d'exportation CO₂ en Belgique associe également WINTERSHALL DEA (compagnie gazière et pétrolière européenne). Deuxièmement, FLUXYS BELGIUM et OGE ont signé un accord de coopération pour la construction d'une connexion transfrontalière H₂ entre la Belgique et l'Allemagne à Eynatten dans le cadre de la dorsale européenne de l'H₂.

LES RESSOURCES DE LA MER DU NORD AVEC NATIONAL GAS

Décembre 2023 : À l'occasion des 25 ans d'exploitation d'INTERCONNECTOR, le gazoduc entre le Royaume-Uni et la Belgique dans lequel FLUXYS est actionnaire, FLUXYS BELGIUM et NATIONAL GAS ont signé un *Memorandum of Understanding* visant à renforcer leur coopération en matière d'infrastructures de décarbonation. Objectif : exploiter les ressources énergétiques de la mer du Nord telles que l'énergie éolienne offshore et la production d'H₂. Les deux partenaires ont ainsi décidé d'unir leur expertise et leur vision pour développer le transport H₂ à grande échelle et sur de longues distances, et étudier les possibilités en matière de CO₂.

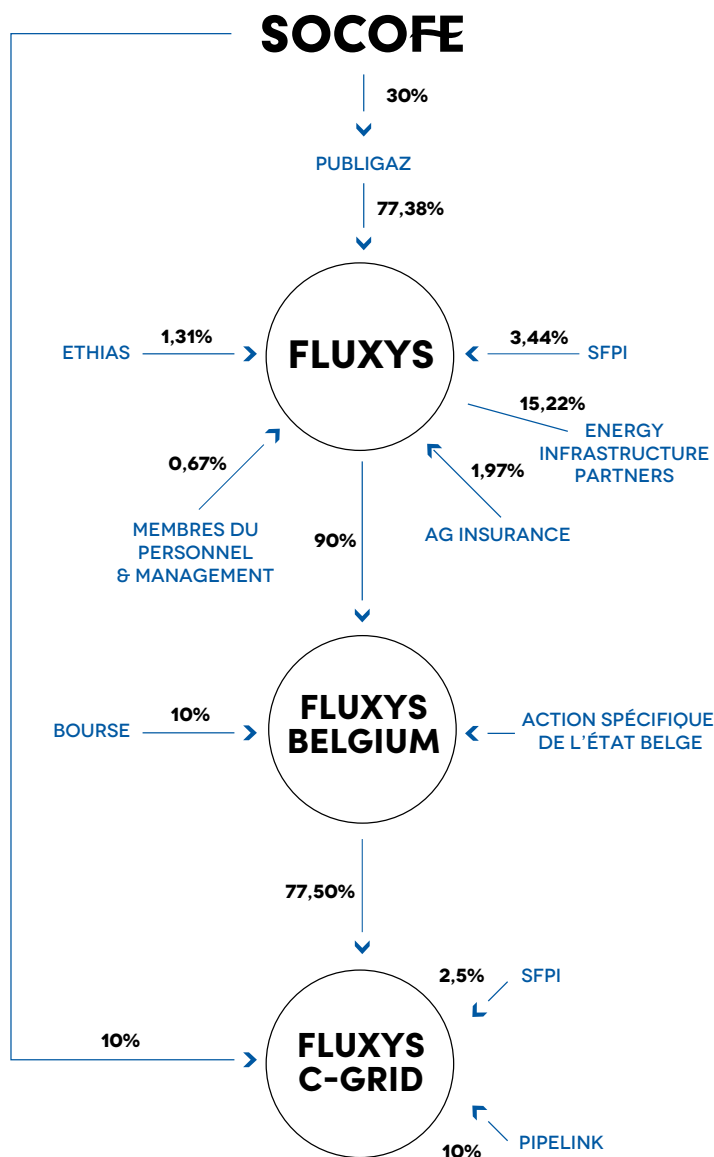
SOCOFE Désormais Seul Actionnaire Wallon en PUBLIGAZ

PUBLIGAZ regroupe les participations communales et intercommunales en FLUXYS. Ses statuts prévoient la répartition suivante : 30% pour la Wallonie, 55% pour la Flandre et 15% pour Bruxelles. Une concentration des parts wallonnes de PUBLIGAZ (et de PUBLI-T) en SOCOFE est en cours depuis quelques années (lire aussi page 45).

Fin 2023, via une nouvelle augmentation du capital de SOCOFE de 102.440.762 €, notre holding a encore renforcé sa position en PUBLIGAZ, y détenant désormais toutes les parts wallonnes. La décision a été entérinée lors de notre Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2023. L'augmentation de capital s'est faite par apport en nature, à SOCOFE, des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ détenues par l'IPFBW, FINIMO et la Ville de Wavre.

Aujourd'hui, SOCOFE détient 30% de PUBLIGAZ, et de manière indirecte 23,23% de FLUXYS.

Participation en FLUXYS au 28/03/2024







ELIA

MOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ELIA est une entreprise stratégique pour la Belgique et son économie. Sa place centrale en Europe et son niveau d'interconnexion avec les autres pays lui confèrent un rôle majeur pour notre sécurité d'approvisionnement.

ELIA PRÉPARE NOTRE PAYS À UN AVENIR PLUS VERT

La transition énergétique place ELIA face à des défis énormes et passionnants : intégration d'un volume croissant d'énergies renouvelables, renforcement du réseau existant et des interconnexions, développement de la seconde zone offshore en mer du Nord. Le programme d'investissements du gestionnaire de réseaux de transport (GRT) d'électricité belge pour les années à venir est ambitieux. Dans ce contexte de mutation, la sécurité d'approvisionnement électrique de notre pays reste un enjeu prioritaire.

ELIA se trouve à un moment charnière de son histoire. Les prochaines années seront synonymes d'une électrification et d'une hausse des énergies renouvelables inédites. À tel point qu'ELIA s'attend à une augmentation de la consommation électrique de plus de 50% d'ici 2032. La priorité absolue du GRT est dès lors le développement de l'infrastructure nécessaire pour faciliter cette transition dans l'intérêt de la communauté, des clients et des consommateurs belges, tout en veillant à un système durable, fiable et abordable.

9,4 MILLIARDS € ENTRE 2024 ET 2028

Les défis d'ELIA vont entraîner des investissements gigantesques, traduits dans un plan d'investissements ambitieux présenté en novembre 2023. Durant la période 2024-2028, ELIA GROUP va devoir mobiliser au total 9,4 milliards € pour le réseau belge (ELIA TRANSMISSION BELGIUM) et 20 milliards € pour le réseau allemand (50HERTZ).

Les 9,4 milliards belges seront alloués aux projets listés dans le Plan de Développement Fédéral (PDF) 2024-2034 validé par la ministre de l'Énergie en mai 2023. Rédigé au terme d'un processus participatif de deux ans, ce PDF traduit les objectifs européens, la politique énergétique fédérale et la politique de développement économique régionale en projets concrets. Il met entre autres l'accent sur les projets BOUCLE DU HAINAUT, VENTILUS, ILE PRINCESSE ELISABETH, NAUTILUS et TRITONLINK (lire plus loin), ainsi que sur la création d'interconnexions terrestres

(renforcement avec la France et les Pays-Bas) et la construction d'infrastructures supplémentaires (comme des postes à haute tension) pour permettre l'électrification de l'industrie. Un programme d'investissement est également proposé pour les niveaux de tension plus faibles du réseau d'ELIA, importants dans le cadre du raccordement d'unités de production centralisées et décentralisées plus locales.

SOUTIEN DES ACTEURS COMMUNAUX

Pour parvenir à financer ses ambitions, ELIA a prévu de faire appel, comme cela est prévu par le cadre réglementaire, à de l'endettement pour 60% des investissements et à des apports de fonds propres, principalement sous la forme d'émissions de nouvelles actions, pour le solde. Le montant de fonds propres à apporter, tant pour les actionnaires communaux (44,79%) que pour ceux qui sont dans la partie « flottante » s'élève à environ 4,2 milliards € au cours des cinq prochaines années.

APPROCHE FLEXIBLE

Complémentairement au renforcement du réseau pour qu'il puisse absorber les volumes croissants d'électricité, il est également capital, selon ELIA, d'exploiter la flexibilité du côté des consommateurs. En faisant fonctionner les appareils électriques intelligents à des moments où l'électricité verte est plus abondante, on pourra aplanir les pics de consommation et mieux gérer les fluctuations inhérentes à la production d'énergie renouvelable. Dans son étude « *The Power of Flex* » publiée en novembre 2023, ELIA identifie trois principales actions pour exploiter la flexibilité du côté du consommateur : proposer à celui-ci des incitants financiers, faciliter l'accès aux données pour les fournisseurs de services énergétiques et standardiser les normes pour les appareils électriques à consommation flexible.



© ELIA

MÉTHODE TARIFAIRE 2024-2027: HAUSSES PRÉVUES

Parmi les autres faits marquants de 2023, citons également l'approbation, en novembre, par la CREG des tarifs de transport d'électricité pour la période 2024-2027. Établis dans un contexte d'inflation importante, ces tarifs résultent de la volonté de doter ELIA des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions. Le budget approuvé par la CREG est 10% inférieur à celui de la proposition tarifaire initiale d'ELIA, mais il prévoit une augmentation des tarifs de 77% sur la période 2024-2027. Cette hausse interviendra à partir de 2025.

CHANGEMENT DE CEO EN BELGIQUE

Enfin, le 31 octobre 2023 a vu le départ du CEO d'ELIA GROUP, Chris Peeters, qui a incarné l'entreprise pendant de nombreuses années. L'entreprise a immédiatement pris les dispositions pour assurer un management de transition, notamment en nommant Catherine Vandendorre en tant que CEO *ad interim*. Notons également que le 12 décembre 2023, le Conseil d'administration a nommé Frédéric Dunon en tant que CEO d'ELIA TRANSMISSION BELGIUM.

DES INTERCONNEXIONS ESSENTIELLES À PLUS D'UN TITRE



Stabilisation des prix

Elles permettent d'aplatir les courbes de prix entre différents marchés et contribuent au maintien de la compétitivité de nos entreprises.



Sécurité d'approvisionnement

Elles contribuent grandement à améliorer la sécurité d'approvisionnement.



Décabornation

Elles facilitent l'accès aux énergies renouvelables et aux assets flexibles (comme les centrales hydroélectriques à grande échelle) dans toute l'Europe et aident les systèmes énergétiques à intégrer des volumes importants d'énergie renouvelable pour les transporter là où c'est nécessaire.



Stabilité du réseau

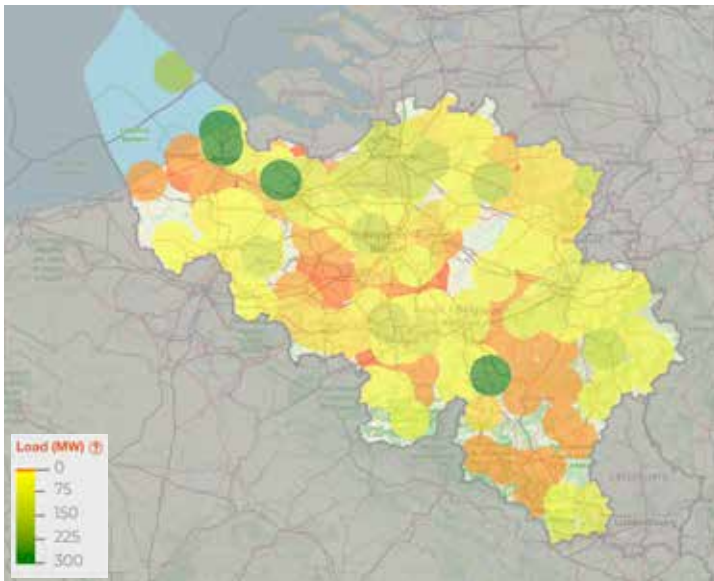
Elles permettent de niveler les fluctuations locales liées à l'énergie renouvelable.

AUGMENTER LES CAPACITÉS DE RACCORDEMENT : UNE PRIORITÉ À TOUS LES NIVEAUX

Dans une étude de 2023, ELIA a montré que l'électrification de la société se produit plus tôt et plus rapidement que prévu. Face à cette accélération, les avertissements se sont multipliés tout au long de 2023 : notre réseau électrique doit absolument être renforcé, sous peine de se retrouver avec une société et une transition complètement paralysées. Et ce qui est d'actualité pour ELIA l'est aussi pour les GRD en Wallonie. RESA et ORES ont fait état de besoins en investissements très importants : 820 millions€ d'ici 2050 pour RESA et 4,7 milliards€ d'ici 2038 pour ORES. Dans la presse, le Président du Comité de Direction d'ORES, Fernand Grifnée, a qualifié l'approvisionnement en électricité des industriels « *d'élément crucial pour la compétitivité d'une région* ». Pour lui, « *avoir de la puissance électrique en suffisance sera aussi important que d'avoir des terrains disponibles* ». Or il constate qu'aujourd'hui, à certains endroits de Wallonie, le GRD n'est déjà plus en mesure de répondre aux demandes de disponibilité de puissance électrique.

Boucle de l'Est : inauguration de la 2^{ème} étape

Pour revenir à ELIA, la Boucle de l'Est est un projet d'envergure destiné à renforcer diverses lignes aériennes dans l'Est de la Belgique. Cette zone géographique présente un potentiel très important en matière de production électrique provenant de l'éolien, mais le réseau de transport d'électricité y est arrivé à saturation. Entamé en 2015, le projet a vu sa deuxième étape se concrétiser en septembre 2023, avec la fin des travaux concernant le passage à 2x110kV de deux tronçons entre Bévercé et Trois-Ponts sur une distance de 25 km. En tout, 45 km de lignes seront renouvelés, permettant au réseau d'intégrer sept fois plus de production éolienne permanente et flexible dans le futur.



HOSTING CAPACITY MAP

ELIA a mis au point une carte interactive indiquant la capacité disponible, en plus de celle déjà réservée, sur le réseau électrique. Cet outil doit aider les utilisateurs à trouver un endroit adéquat pour les projets nécessitant un nouveau raccordement au réseau. La carte ci-dessus est celle qui apparaissait sur le site d'ELIA au 13 mars 2024. Elle tient compte de l'ensemble des travaux d'infrastructure planifiés et validés dans le Plan de Développement Fédéral ainsi que dans les Plans de Développement régionaux (avec l'hypothèse qu'ils seront réalisés dans les temps).

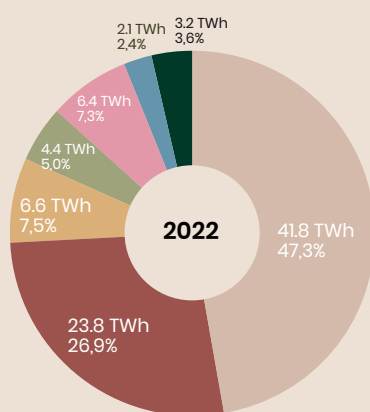
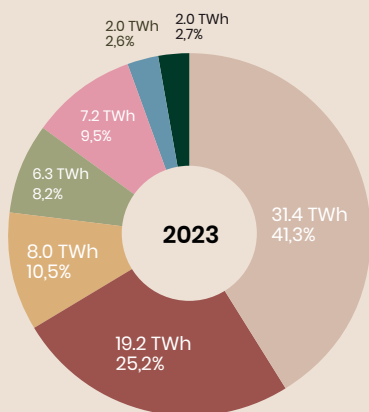
MIX ÉNERGÉTIQUE BELGE : TROIS TENDANCES 2023

(Source ELIA)

Record historique pour les productions éolienne et solaire en Belgique, dont la somme a augmenté de 23% par rapport à 2022.

Diminution de 3,5% de la consommation d'électricité par rapport à 2022, due en partie aux prix de l'électricité qui, malgré une baisse, sont restés historiquement hauts en 2023.

Plus 50% du mix énergétique provenant de production nucléaire et au gaz.



● Nucléaire ● Gaz ● Off-shore ● On-shore ● Solaire ● Biogaz ● Autres

UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE EUROPÉEN INTÉGRÉ

La guerre en Ukraine n'a fait que confirmer à quel point l'énergie est une ressource stratégique et que l'interconnexion du réseau électrique belge joue un rôle majeur pour la circulation des flux d'électricité entre pays. De plus, étant donné que le potentiel renouvelable de l'Europe est réparti de manière inéquitable à travers le continent, si l'on veut atteindre les objectifs climatiques, échanger de l'énergie en Europe est indispensable.

Le réseau d'ELIA est un des mieux interconnectés. Pour autant, au vu des volumes de plus en plus conséquents d'énergie renouvelable à intégrer, ELIA mise aussi sur le développement de nouvelles interconnexions offshore et onshore. Le GRT est déjà impliqué dans le développement de NAUTILUS et de TRITONLINK. Ces deux interconnexions hybrides ont pour but de relier l'île énergétique à construire dans la Zone Princesse Elisabeth, respectivement, au Royaume-Uni et au Danemark, tout en intégrant des parcs éoliens offshore de la mer du Nord.

2,9 TWh IMPORTÉS

Après avoir été exportateur quatre années de suite, notre pays est redevenu importateur d'électricité en 2023, avec 2,9TWh importés. Cette électricité venue de France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d'Allemagne était meilleur marché que celle produite par des centrales au gaz destinées à couvrir les pics de consommation. (Source : L'Echo)

UNE DEUXIÈME INTERCONNEXION BELGO-ALLEMANDE...

De nouveaux projets d'interconnexion sont apparus en 2023. En février, ELIA et AMPRION (l'un des quatre GRT d'électricité allemands) ont signé un *Memorandum of Understanding* pour la construction d'une deuxième interconnexion transfrontalière entre la Belgique et l'Allemagne. Si le business case s'avère positif, la mise en service devrait se faire après 2037. La première interconnexion belgo-allemande, ALEGrO, avait été mise en service en 2020. Depuis lors, elle a permis d'échanger plus de 10 TWh d'électricité entre les deux pays.

... ET ENTRE LA NORVÈGE ET LA BELGIQUE

Un autre câble sous-marin est à l'étude pour relier les réseaux à haute tension de la Belgique et de la Norvège. Cette interconnexion hybride intégrera des parcs éoliens offshore norvégiens, situés dans des zones caractérisées par une dynamique météorologique différente mais complémentaire à la nôtre. L'étude de faisabilité a été lancée en 2023 par ELIA et STATNETT (GRT norvégien). Cette collaboration n'est pas liée à TRITONLINK, le projet belgo-danois repris dans le Plan de Développement Fédéral 2024-2034. Lors du premier « *North Sea Summit* » en 2022, la Belgique et huit autres pays bordant la mer du Nord, dont la Norvège, ont signé un accord de collaboration ambitionnant de faire de cette étendue « *la plus grande centrale électrique durable d'Europe* ».

NEMO LINK : BELLES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES ET COMMERCIALES

Mise en service en 2019, NEMO LINK est une autre interconnexion stratégique pour notre pays. Cette première liaison électrique (sous-marine et bi-directionnelle) avec le Royaume-Uni offre une capacité de 1.000 MW. En augmentant les possibilités de s'échanger les surplus de production renouvelable et en fournissant une plus grande flexibilité, NEMO LINK contribue à la sécurité d'approvisionnement des deux pays ainsi qu'à l'équilibrage des réseaux électriques. Selon ELIA, NEMO LINK est l'une des interconnexions de ce type les plus performantes au monde (disponibilité de 99,5%). C'est aussi la première interconnexion d'ELIA à fonctionner selon un modèle régulateur de « *cap and floor* », qui définit des niveaux de revenus minimaux et maximaux. En raison de ses excellentes performances commerciales au cours de ses cinq premières années d'existence, NEMO LINK va permettre de reverser plus de 200 millions € aux consommateurs belges et britanniques. Enfin, soulignons que NEMO LINK a par ailleurs permis à ELIA d'améliorer son expertise en matière d'interconnexions offshore.



ELIA DÉVELOPPE LA PREMIÈRE ÎLE ÉNERGÉTIQUE ARTIFICIELLE AU MONDE

Dans le cadre du développement de la seconde zone éolienne offshore en mer du Nord (Zone Princesse Elisabeth), ELIA est en charge de la réalisation d'un maillon essentiel du futur approvisionnement énergétique : l'île Princesse Elisabeth.

Située à 45 km de la côte belge, cette île artificielle, inédite à ce jour, formera un hub énergétique majeur. À l'instar du MOG (*Modular Offshore Grid*) de la première zone, elle hébergera quasi exclusivement des infrastructures de transport, et accueillera entre autres l'énergie produite dans la seconde zone pour l'acheminer ensuite jusqu'à la terre ferme via un système de câbles commun.

En combinant courant continu et courant alternatif, l'île Princesse Elisabeth constituera une prouesse mondiale. À terme, elle sera par ailleurs intégrée à un réseau électrique offshore européen en étant reliée au Danemark et au Royaume-Uni via deux nouvelles connexions hybrides. Il s'agit donc d'un projet à la fois ambitieux et porteur d'avenir pour la transition énergétique en Europe.

DÉMARRAGE OFFICIEL

Une étape décisive a été franchie en 2023 : le 3 octobre, le permis d'environnement a été approuvé par le ministre de la mer du Nord, Vincent Van Quickenborne. Dans la foulée, ELIA a pu annoncer le lancement des travaux de construction pour début 2024. L'infrastructure devrait être totalement opérationnelle en 2030. Quelques mois plus tôt, en février, les spécialistes belges du dragage et de l'ingénierie marine, JAN DE NUL et DEME (réunis dans le consortium TM EDISON), ont remporté l'appel d'offres lancé par ELIA pour sa construction.

NATURE INCLUSIVE DESIGN

Un des objectifs d'ELIA est aussi de faire en sorte que l'île soit intégrée au mieux dans l'environnement marin. En collaboration avec des experts issus d'institutions publiques et privées, d'universités et d'ONG, ELIA a élaboré une série de mesures concrètes pour renforcer la biodiversité autour de l'île.

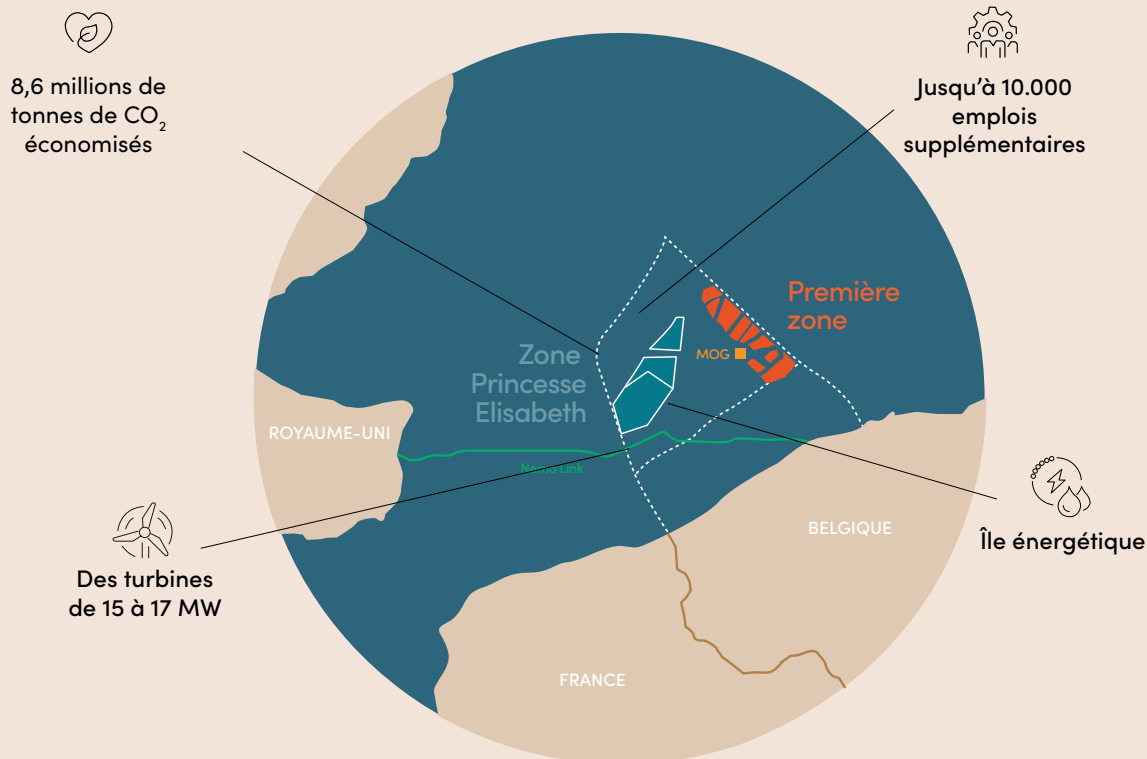
RENFORCEMENT DU RÉSEAU VIA VENTILUS ET BOUCLE DU HAINAUT

Bien entendu, comme nous l'avons déjà développé dans nos précédents rapports, pour pouvoir acheminer les flux électriques supplémentaires provenant de la nouvelle zone jusqu'aux consommateurs, il est vital qu'en parallèle soient réalisés les projets de renforcement VENTILUS et BOUCLE DU HAINAUT. Le projet VENTILUS doit permettre d'acheminer l'électricité des parcs éoliens offshore vers l'intérieur des terres. Il doit ensuite être prolongé en Wallonie par la BOUCLE DU HAINAUT, une nouvelle liaison électrique à 380 kV qui va relier Avelgem à Courcelles.

La mise en œuvre de ces deux dossiers est à la fois longue et complexe, notamment parce qu'ils font l'objet de nombreux recours. En automne 2023, toutefois, le Gouvernement flamand et ELIA se sont mis d'accord sur les compensations prévues pour les riverains de la ligne à haute tension VENTILUS. En ce qui concerne la BOUCLE DU HAINAUT, le Gouvernement wallon a entre autres lancé les études d'incidence. Lors de leurs séances des 23 et 27 octobre 2023, les pôles « Environnement » et « Aménagement du territoire » du CESE (Conseil Économique social et environnemental) ont remis leur avis dans la première phase sur les incidences environnementales (RIE – Rapport sur les Incidences environnementales). Durant ce temps, les appels se sont multipliés pour souligner l'importance de ce projet, non seulement pour la sécurité d'approvisionnement et la transition énergétique, mais aussi pour nos entreprises et nos emplois, comme l'a notamment mentionné le pôle « Aménagement du territoire » dans son avis.

DE L'ÉOLIEN OFFSHORE POUR TOUTES LES FAMILLES BELGES 8 GW À L'HORIZON 2040

Mer du Nord belge 3.454 KM²



■ Première zone : 175 km² ■ Zone Princesse Elisabeth : 285 km²



ZONE PRINCESSE ELISABETH EN BREF...

- Selon l'objectif du Gouvernement fédéral, cette 2^{ème} zone devrait permettre de tripler la capacité éolienne offshore, en ajoutant 3,5 GW à la capacité existante. La capacité éolienne offshore belge totale serait donc proche de 6 GW en 2030 et de 8 GW en 2040 moyennant le *repowering* des parcs existants et l'installation de panneaux solaires flottants.
- La puissance des éoliennes envisagées est de minimum 15 MW (alors que la 1^{ère} zone a démarré avec des éoliennes de 5 MW pour C-POWER, en phase pilote, et de 3 MW pour BELWIND).
- La zone sera séparée en trois concessions : une de 700 MW et deux de 1.250 à 1.400 MW.
- Le coût de la Zone Princesse Elisabeth dans son ensemble, comprenant l'île, les infrastructures électriques et les câbles (sans les éoliennes), est estimé à plus de 3,5 milliards €. Ce projet va pouvoir bénéficier de moyens issus du Plan de Relance belge et de subsides européens.
- En avril 2023, le Gouvernement fédéral a approuvé les critères cadrant le futur appel d'offres pour les nouveaux parcs de cette zone.

UNE EXPERTISE À VALORISER À L'INTERNATIONAL

ELIA GROUP regroupe deux GRT : ELIA TRANSMISSION BELGIUM en Belgique et 50HERTZ dans le Nord et l'Est de l'Allemagne. Outre ses activités de GRT, ELIA GROUP fournit des services de consultance à des clients internationaux via sa filiale ELIA GRID INTERNATIONAL. ELIA GROUP a notamment lancé de nouvelles activités non régulées telles que RE.ALTO, la première plateforme de marché européenne pour l'échange de données liées à l'énergie, et WINDGRID, une filiale créée en 2022 qui va poursuivre le développement des activités d'ELIA GROUP à l'étranger, contribuant ainsi à l'expansion des réseaux électriques offshore en Europe et au-delà.

INVESTISSEMENT AUX USA

En 2023, ELIA GROUP a conclu un accord pour acquérir, via WINDGRID, une participation de 35,1% dans energyRE GIGA PROJECTS, une société américaine de référence en matière d'énergie propre. Cette société indépendante, filiale d'energyRE, relève des défis complexes en matière de développement durable et fournit des solutions d'énergie propre à grande échelle. Cette acquisition, finalisée début février 2024, marque pour ELIA une étape stratégique dans son établissement en tant qu'expert de renommée internationale dans le domaine du transport d'électricité.

50HERTZ EN ROUTE VERS 100% D'ÉNERGIE RENOUVELABLE INTÉGRÉS

En Allemagne, le GRT 50HERTZ poursuit la réalisation de ses ambitions en matière de transition énergétique. En 2023, 50HERTZ et les trois autres GRT allemands ont soumis leur plan de développement du réseau. Pour la première fois, celui-ci décrit un réseau électrique qui peut permettre à l'Allemagne d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2045. Dans sa zone de contrôle, l'objectif de 50HERTZ est d'intégrer de manière sûre 100% d'énergies renouvelables dans le système électrique d'ici 2032. Ce taux était de 70% en 2023.

NOMBREUX PROJETS D'INTERCONNEXION ET D'INTÉGRATION

~ En mars 2023, les travaux de construction du premier convertisseur pour la liaison SüdOstLink ont été lancés. Celle-ci constitue l'un des projets de développement du réseau les plus importants pour la transition énergétique allemande et couvre une distance de 540 km.

~ Le parc éolien offshore Baltic Eagle se rapproche de sa mise en service. 2023 a notamment vu l'installation de la plateforme de transformation et le raccordement de celle-ci au réseau terrestre via deux câbles sous-marins de transport. Les 50 éoliennes prévues devraient être opérationnelles fin 2024.

~ Grâce au raccordement du parc éolien offshore Arcadis Ost 1, l'électricité a commencé à circuler vers le réseau de transport de 50HERTZ. Ce parc a une capacité totale de 247 MW.

~ 50HERTZ développe aussi le plus grand parc en mer Baltique : le projet Gennaker, dont la capacité sera de 927 MW.

~ Dans le cadre de la construction de l'île énergétique Bornholm Energy Island (capacité d'environ 2.000 MW), les gouvernements danois et allemands ont signé un accord créant les conditions pour que 50HERTZ et ENERGINET puissent avancer sur ce projet.

~ En juin 2023, 50HERTZ a inauguré l'une des plus grandes unités Power-to-Heat à Hambourg. Lorsque la production d'électricité verte sera plus élevée que la consommation, la centrale convertira l'électricité éolienne provenant du Nord de l'Allemagne en chauffage urbain et en eau chaude. 50HERTZ va construire une autre centrale de ce genre à Leipzig.

SOCOFE, ACTIONNAIRE WALLON DE RÉFÉRENCE EN PUBLI-T

PUBLI-T est le holding regroupant les participations communales et intercommunales en ELIA. Ses statuts prévoient la répartition suivante : 30% pour la Wallonie, 60% pour la Flandre et 10% pour Bruxelles. Avec 44,79% des parts en ELIA, PUBLI-T détient le contrôle exclusif d'ELIA GROUP SA et assure l'ancrage public belge de cette société stratégique pour le système énergétique belge, et par extension européen.

Depuis 2018, SOCOFE entend jouer le rôle de coupole unique où élaborer la stratégie des communes wallonnes dans le cadre de leur participation dans les GRT, au travers de PUBLI-T pour ELIA, et de PUBLIGAZ pour FLUXYS.

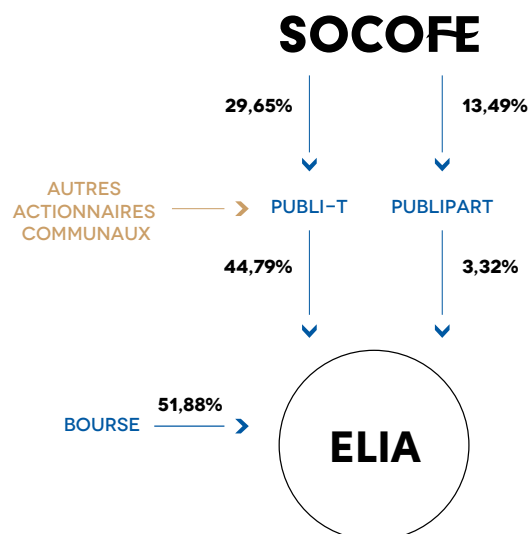
Ce processus a connu plusieurs étapes permettant à SOCOFE de renforcer chaque fois un peu plus sa position en PUBLI-T (et en PUBLIGAZ), notamment en 2023 : afin de soutenir l'augmentation de capital d'ELIA intervenue en 2022 dans le but de financer son vaste programme d'investissements, le Conseil d'administration de PUBLI-T avait décidé de souscrire à cette augmentation de manière proportionnelle, soit pour un montant de 264,51 millions €. Pour financer cette opération, PUBLI-T a elle-même procédé à une augmentation de capital en juin 2023.

À cette occasion, SOCOFE a exercé son droit de préférence proportionnel et a en outre souscrit toutes les parts qui revenaient aux actionnaires de la catégorie D2¹. Notre participation en PUBLI-T est alors passée de 27,69% à 27,85%.

Le 19 décembre 2023, une augmentation du capital de SOCOFE de 102.440.762 € a permis à notre holding de renforcer à nouveau sa position en PUBLI-T. L'opération s'est faite par apport en nature, à SOCOFE, des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ détenues par les intercommunales IPFBW (pour un peu plus de 75% de cette augmentation de capital), FINIMO (pour environ 21%) et par la Ville de Wavre (pour un peu moins de 3%).

Depuis lors, SOCOFE détient 29,65% de PUBLI-T (indirectement 13,73% d'ELIA GROUP en additionnant notre participation en PUBLIPART). Les 0,35% restants sont, au jour d'aujourd'hui, aux mains des intercommunales TRANS&WALL et IFIGA.

Participation en ELIA au 28/03/2024



¹ Trans&Wall, AIESH, IFIGA, FINIMO, IPFBW, Ville de Wavre



ÉOLIEN OFFSHORE

ÉOLIEN EN MER, BELGIQUE PIONNIÈRE

Dès le début de l'éolien offshore en Belgique, SOCOFE s'est positionnée comme acteur durable et de référence dans l'énergie renouvelable.

ÉOLIEN EN MER, BELGIQUE PIONNIÈRE

L'urgence climatique et la crise énergétique ont rendu le développement des énergies renouvelables absolument essentiel. Les enjeux sont à la fois l'accroissement de notre autonomie énergétique, la maîtrise de l'évolution des factures, et bien sûr la réduction drastique de nos émissions de CO₂. Très tôt, SOCOFE a cru dans le potentiel que représentait la mer du Nord et s'est affirmée en tant qu'acteur de référence dans l'éolien offshore, aux côtés de partenaires belges, au sein de C-POWER HOLDCO et d'OTARY.

Si la Belgique n'a pas de gaz ou de pétrole, elle dispose par contre de sources vertes inépuisables: le soleil et le vent, et particulièrement à la mer du Nord. Néanmoins, l'industrie éolienne offshore belge est relativement jeune. Inauguré en 2013, C-POWER a été le premier parc construit en mer du Nord.

En dix ans, l'éolien offshore a affirmé sa place dans le mix énergétique belge. La capacité totale des parcs éoliens offshore opérationnels en mer du Nord est aujourd'hui de 2.262 MW. En 2023, notre pays a connu un record de production, avec 8 TWh d'électricité générés grâce aux éoliennes en mer du Nord, ce

qui équivaut aux besoins annuels en électricité de 2,3 millions de ménages belges, soit 10,5% de la consommation totale d'électricité du pays, selon ELIA.

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UN ÉCOSYSTÈME AUTOUR DE L'ÉOLIEN OFFSHORE

SOCOFE détient aujourd'hui des participations importantes dans trois des huit parcs en mer du Nord : C-POWER, RENDEL et SEAMADE. Cet engagement assoit la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la mer du Nord. Nous sommes en effet absolument convaincus que celle-ci est synonyme d'opportunités pour les acteurs publics et privés wallons et belges.

Si la Belgique a su être pionnière dans l'éolien offshore avec des acteurs, financiers et industriels, du Nord et du Sud du pays, il serait important, selon nous, de consolider cette expertise et ces *assets* au niveau belge.



C-POWER A OUVERT LA VOIE

Premier chantier éolien offshore mené en mer du Nord, le parc C-POWER a été pionnier tant sur le plan de la construction que de la gestion opérationnelle. SOCOFE est présente dans ce parc de manière indirecte via C-POWER HOLDCO, qui est le véhicule concentrant la participation majoritaire des actionnaires belges en C-POWER.

L'année 2023 a été avant tout marquée par une production assez exceptionnelle des 54 éoliennes de ce parc. Avec une production de 1.06 TWh d'énergie verte, 2023 est la troisième meilleure année depuis l'exploitation de C-POWER. Le parc a par ailleurs terminé l'année avec une disponibilité de 95,2%, soit légèrement en-dessous de la disponibilité de 2022. La principale cause étant un défaut dans un câble sous-marin ayant provoqué la mise à l'arrêt de quatre éoliennes durant 58 jours. Soulignons l'efficacité des équipes de maintenance dans le cadre du remplacement de ce câble.

DÉMANTÈLEMENT OU REPOWERING ?

C-POWER est aujourd'hui le premier parc éolien offshore belge pour lequel il est temps de réfléchir à la suite. En effet, sa concession arrive à échéance le 31 décembre 2034. Deux pistes sont étudiées : soit le démantèlement du parc et le développement d'un nouveau, soit un *repowering* (autrement dit la rénovation du parc par le remplacement des anciennes éoliennes par des plus récentes et plus performantes). Cette dernière piste est celle que SOCOFE privilégie, d'autant qu'elle permettrait de réduire drastiquement l'impact négatif sur la production d'électricité verte et de développer une expertise inexistante encore à l'échelle internationale. Le cadre réglementaire européen sera déterminant dans le choix de l'option par les autorités belges. En attendant, dans le cadre d'un éventuel *repowering*, il a été décidé de prolonger le pacte d'actionnaires de C-POWER HOLDCO de dix ans, jusqu'en 2036.

C-POWER D'AVANTAGE BELGE

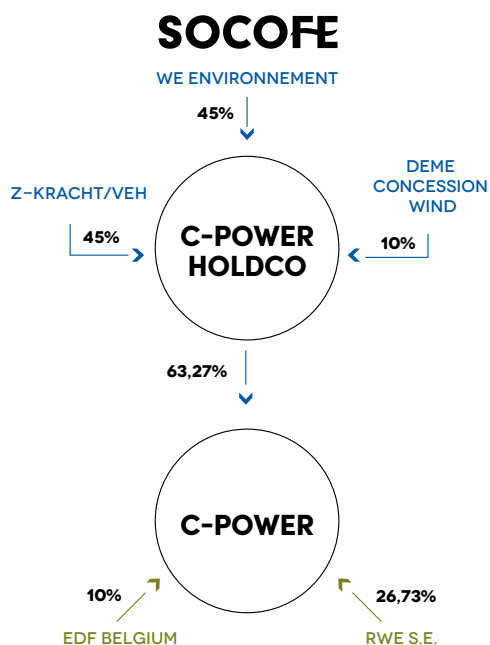
2023 a également été marquée par des mouvements dans l'actionariat de C-POWER qui ont abouti, le 2 février 2024, au renforcement de l'ancrage public belge en C-POWER.

Le fonds d'infrastructures MARGUERITE PANTHEON a annoncé vouloir céder sa participation de 10% en C-POWER. Cette décision, motivée par la durée de vie du véhicule d'investissement, impliquait la possibilité pour les autres actionnaires d'exercer leurs droits de préemption, ce que les actionnaires belges n'ont pas manqué de faire, confirmant ainsi leur volonté de jouer un rôle déterminant dans l'éolien offshore belge.

Dans la foulée, afin de simplifier la structure actionariale de C-POWER, DEME CONCESSION WIND et NUHMA ont profité de cette occasion pour transférer leur participation directe détenue en C-POWER dans C-POWER HOLDCO. Résultat de ces différentes opérations : la part détenue par C-POWER HOLDCO en C-POWER est passée de 53,9% à 63,3%.

Dans le cadre des futurs appels d'offres pour la seconde zone offshore en préparation (Zone Princesse Elisabeth), et aussi du *repowering* des parcs existants, il était essentiel que les communes wallonnes (au travers de SOCOFE), et la Région wallonne (au travers de WE ENVIRONNEMENT), saisissent cette opportunité de renforcer leur position stratégique.

Participation en C-POWER & C-POWER
HOLDCO au 28/03/2024



Équilibre Nord/Sud

Depuis 2017, sous l'impulsion de SOCOFE, un équilibre Nord/Sud a été établi dans la répartition des actions de C-POWER HOLDCO entre pôle public flamand (Z-KRACHT/VEH pour 45%) et pôle public wallon (SOCOFE pour 30% et WE ENVIRONNEMENT pour 15%).



RENTEL ET SEAMADE EN VITESSE DE CROISIÈRE

Le parc éolien RENTEL est situé à 34 km environ d'Ostende et compte 42 éoliennes de 7,35 MW, pour une puissance installée totale de 309 MW. En 2023, RENTEL a produit plus de 1,1 TWh d'énergie verte. Cette production a dépassé les attentes, en partie en raison du taux de disponibilité élevé du parc au cours de l'année.

Le parc éolien SEAMADE, quant à lui, comprend les concessions domaniales MERMAID et SEASTAR en mer du Nord belge, situées respectivement à 50 km et 38 km d'Ostende. Il comprend au total 58 éoliennes de 8,4 MW. Avec une capacité totale de 487 MW, SEAMADE est le plus grand parc éolien offshore belge. La production verte de ce parc a atteint approximativement 1,8 TWh en 2023.

RENTEL et SEAMADE contribuent de manière significative à la réalisation des objectifs croissants en matière d'énergie renouvelable, avec une capacité totale d'un peu moins de 800 MW, générant en moyenne quelque 2,7 TWh sur une base annuelle. Ensemble, ils fournissent de l'énergie renouvelable à 700.000 foyers et permettent de réduire les émissions de CO₂ de 1,2 million de tonnes par an.

Les deux parcs sont gérés depuis le port d'Ostende par OTARY, véritable centre d'expertise pour l'énergie et actionnaire de référence de ces deux parcs qui représentent une centaine d'éoliennes, soit 35% de la capacité installée en mer du Nord.

OTARY est active dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Belgique et hors Belgique, puisque son expertise est aujourd'hui demandée ailleurs dans le monde. OTARY est le plus grand producteur d'énergie éolienne offshore de la mer du Nord belge. SOCOFE en est actionnaire à concurrence d'un peu plus de 15,5%, en direct et via POWER@SEA.

CÂBLE RENTEL ENDOMMAGÉ

RENTEL est relié au réseau d'ELIA via deux câbles appartenant au GRT : un câble direct vers la côte, ainsi qu'un second relié au MOG (réseau modulaire offshore) d'ELIA, cette prise en mer qui permet de concentrer la puissance électrique des différents parcs raccordés et de l'acheminer ensuite au réseau terrestre. Tout début 2024, le câble direct a été endommagé. En attendant la réparation de celui-ci, grâce au réseau maillé à haute tension d'ELIA, RENTEL a pu continuer à produire de l'électricité et à l'acheminer vers la terre ferme.





OTARY ET SES PARTENAIRES BELGES DANS LES STARTING BLOCKS

OTARY et ses partenaires ont évidemment l'ambition de concourir dans le cadre de la future extension de la capacité éolienne offshore belge (au total jusqu'à 8 GW d'ici 2040, dont les 3,5 GW de la zone Princesse Elisabeth), ce qui renforcerait encore la position d'OTARY sur le marché offshore belge.

Au printemps 2023, les critères pour l'appel d'offres relatif aux parcs éoliens de la seconde zone offshore ont été déterminés par le Gouvernement fédéral. Au moment d'écrire ces lignes, cet appel d'offres devait encore être approuvé par la Commission européenne. Néanmoins, la ministre de l'Énergie espère une attribution des marchés pour mi-2025, et ce afin que les trois parcs éoliens prévus dans cette zone soient pleinement opérationnels d'ici 2030, avec une première phase permettant de voir tourner les premières turbines à partir de 2028.

© OTARY

CINQ OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

01. Garantir l'injection la plus élevée possible d'énergie renouvelable dans le réseau belge.
02. Réduire les risques pour les investisseurs afin que l'électricité puisse être produite au coût le plus bas possible.
03. Avoir le prix de l'énergie le plus bas possible pour tous les consommateurs belges avec la possibilité de conclure des PPA (*Power Purchase Agreements*) à prix fixe pour nos industries et citoyens.
04. Permettre la participation des citoyens par le biais des communautés d'énergie renouvelable.
05. Éviter les surprofits.

DES MÉCANISMES DE SOUTIEN PLUS ÉQUILIBRÉS

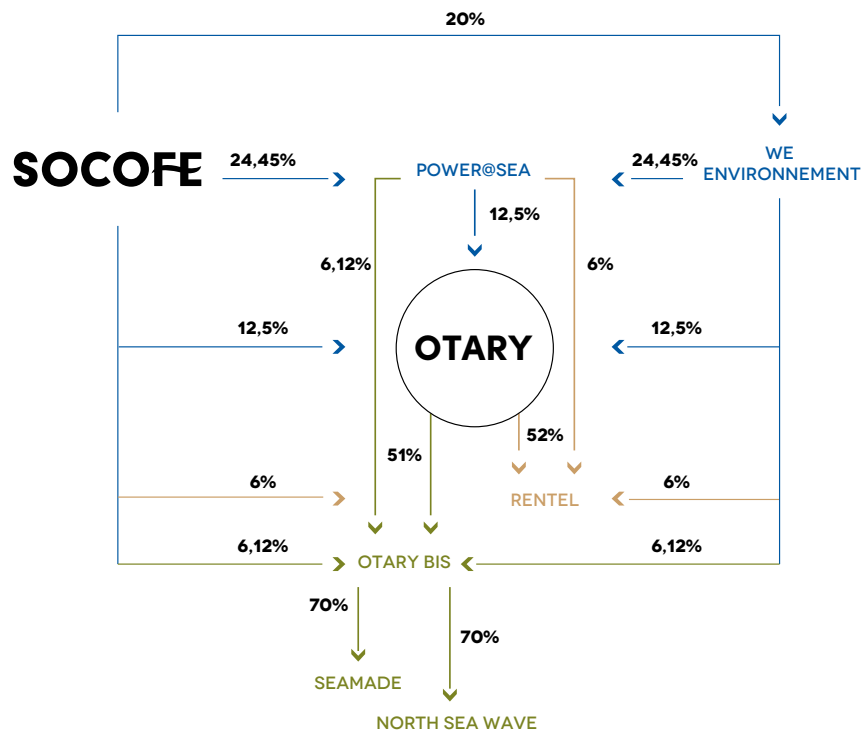
En 2022, les coûts énergétiques ont explosé en raison du conflit en Ukraine, conduisant l'UE à plafonner les recettes énergétiques à 180 €/MWh. En Belgique, la ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, a instauré un plafond initial de 130 €/MWh, modulé notamment pour le secteur éolien offshore. Plus précisément, pour les parcs éoliens offshore bénéficiant d'un soutien variable dépendant du prix de l'électricité (notamment les parcs les plus récents), le plafond a été déterminé selon la formule suivante : LCOE +50€, mais limité au plafond européen de 180 €/MWh.

Parallèlement, le Gouvernement belge a engagé des négociations avec les parcs éoliens offshore pour améliorer le soutien financier et maintenir un climat d'investissement stable. En juin 2023, le système « 2-sided contract for difference » a remplacé le précédent, mettant fin aux surprofits des parcs éoliens. Selon ce nouveau mécanisme, outre le soutien lorsque les prix sont très bas, il est prévu que lorsque les prix dépassent un certain seuil, ces gains soient désormais reversés à la collectivité. Les quatre parcs les plus anciens, dont C-POWER, continuent de recevoir un montant fixe, indépendant des prix du marché.

RENTEL et SEAMADE ont de leur côté contribué significativement à la collectivité, versant 60 millions € de janvier à mai 2023 et 100 millions € de juin à décembre 2023. Ce système équilibré vise le long terme au-delà de la crise actuelle, souligne la ministre.

(Sources : Rentel et news.belgium)

Participation en OTARY, RENTEL & SEAMADE au 28/03/2024





SOLAIRE

GREEN FOR POWER SOUTIENT LE VERDISSEMENT
DE LA WALLONIE

En tant qu'acteur financier et architecte de projets, SOCOFE contribue à accélérer le déploiement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire wallon.

GREEN FOR POWER SOUTIENT LE VERDISSEMENT DE LA WALLONIE

Depuis 2022, SOCOFE est actionnaire de GREEN FOR POWER. Cette participation répond à notre objectif d'être un moteur de la transition énergétique en Wallonie et d'avancer main dans la main avec les acteurs locaux publics et privés.

GREEN FOR POWER construit, finance et exploite, seul ou en collaboration avec des acteurs privés et publics, des projets de déploiement de technologies de production d'énergie renouvelable. Son ancrage wallon est fort : début 2024, GREEN FOR POWER détenait un portefeuille d'installations photovoltaïques (installées et en construction) d'une puissance totale de 190 MWc, dont plus de 80% situés en Wallonie.

Si les projets actuels de GREEN FOR POWER concernent uniquement le photovoltaïque, l'ambition est d'aller bien au-delà et de proposer des solutions de décarbonation intégrées destinées à faciliter la transition énergétique et/ou à apporter de la valeur ajoutée à celle-ci : installations photovoltaïques et éoliennes *onshore* combinées avec des batteries, des bornes de recharge...

2023, ANNÉE RICHE EN NOUVEAUX PROJETS

L'année 2023 de GREEN FOR POWER a été marquée par une série de très beaux projets qui contribuent entre autres au verdissement de la Wallonie, et en particulier de son industrie.

Citons entre autres : l'achèvement du projet d'extension à Pairi Daiza, le lancement du projet d'INEOS Inovyn pour la construction d'un parc photovoltaïque sur son site de Jemeppe-sur-Sambre (lire pages 58-59), la mise en service d'un parc à Marche-Les-Dames pour le groupe Lhoist, ou encore le développement d'un projet novateur initié par la Ville de Soignies en 2020 en partenariat avec GREEN FOR POWER et la coopérative citoyenne CLEF. Il s'agit de la construction d'une « île photovoltaïque flottante » composée de 12.500 panneaux installés sur le plan d'eau de la carrière du « *Perlonjour* » (environ 5.695 MWh d'électricité verte par an).



À Marche-Les-Dames, 6.831 panneaux vont produire 4.700 MWh par an, dont 80% seront directement consommés par l'usine de Lhoist.

© Lhoist



LE PLUS GRAND CARPORT SOLAIRE AU MONDE PRIMÉ

Début 2024 a vu la mise en service de l'extension du parc solaire de Pairi Daiza à Brugelette. Il s'agit aujourd'hui du plus grand carport solaire au monde (20.000 m², plus de 93.000 modules, 39.800 MWh de production annuelle). Pairi Daiza s'est donné pour objectif d'être 100% vert en 2032. Combiner installation photovoltaïque et parking est une excellente façon d'optimiser l'utilisation de l'espace. La seule production électrique du carport permet d'éviter le rejet de 13.930 tonnes de CO₂ par an. Pour la 1^{ère} partie du projet, Pairi Daiza a reçu en 2023 le prix du public aux Green Solutions Awards. Cette récompense a mis en lumière les solutions techniques innovantes développées depuis le début par les partenaires, dont GREENFORPOWER comme investisseur.



© Perpetum



OUVERTURE VERS L'ÉOLIEN ET L'HYDROGÈNE VERT

En 2023, GREEN FOR POWER a accueilli W³ ENERGIE au sein de son portefeuille, conformément aux accords conclus lors de notre prise de participation. Basée à Tournai et créée en 2022, W³ ENERGIE est devenue une partie intégrante de notre écosystème après l'acquisition des 50% détenus précédemment par PERPETUM.

W³ ENERGIE a pour mission de développer, mettre en œuvre et exploiter des projets liés aux énergies renouvelables dans l'éolien, le photovoltaïque et l'hydrogène vert, et ce en étroite collaboration avec des sites industriels. Ceux-ci se situent principalement, mais pas exclusivement, en Hainaut.

Un des projets de W³ ENERGIE est le développement de deux éoliennes sur le site de la carrière Tellier des Prés (Braine et Soignies). Celles-ci sont destinées à alimenter la carrière, mais aussi le réseau de distribution avec le surplus produit.

AVEC HELIOS, INEOS INOVYN À JEMEPPE-SUR-SAMBRE FAIT UN PAS SUPPLÉMENTAIRE VERS SON OBJECTIF « ZÉRO ÉMISSION CO₂ »

En 2023, GREEN FOR POWER a été choisie comme partenaire financier dans le cadre de la construction d'HELIOS, le plus grand parc photovoltaïque à ce jour en Wallonie. Celui-ci est destiné à alimenter en énergie verte le site industriel d'INEOS Inovyn à Jemeppe-sur-Sambre. Ce projet est inspirant tant par son *business model* que ses choix techniques visant entre autres à minimiser son empreinte environnementale.

Société anglaise, présente en Belgique depuis 1998, INEOS est l'un des plus grands groupes pétrochimiques au monde (leader européen dans le domaine des chlorovinyles utilisés dans de nombreuses industries comme la construction, l'automobile, la production d'éoliennes, mais aussi les soins de santé). Deux éléments majeurs l'ont conduit à vouloir développer un parc photovoltaïque sur son site INEOS Inovyn de Jemeppe-sur-Sambre. D'une part, l'explosion des prix de l'énergie qui a fait doubler le poids de ceux-ci dans les coûts de production, plaçant les économies d'énergie en tête des priorités. D'autre part, sa feuille de route visant à réduire les émissions de CO₂ de l'ensemble de ses activités de 33% d'ici à 2030, et à atteindre le zéro émission à l'horizon 2050.

HELIOS fait partie intégrante de ce plan. Il permettra de couvrir 10% des besoins en électricité du site INEOS Inovyn de Jemeppe-sur-Sambre. Ce site est un grand consommateur de vapeur et d'électricité et a la particularité d'être autosuffisant en termes de production d'énergie grâce à une unité de cogénération. L'entreprise veut cependant remplacer en partie le combustible de celle-ci (du gaz) par de l'énergie renouvelable.

UNE PHILOSOPHIE DURABLE

Comme l'explique Julien De Meersman, Responsable Energies à INEOS Inovyn, une attention particulière a été portée au choix des solutions techniques: « *Tout d'abord, nous avons opté pour des technologies à la pointe qui vont permettre de garantir une efficacité et une robustesse dans le temps. Ensuite, étant donné la surface limitée, nous avons demandé à PERPETUM ENERGY, qui construit le parc, de trouver des solutions créatives pour pouvoir resserrer les tables et avoir une plus grande production sur une même surface. Ainsi, la maintenance va se faire par le dessous plutôt que par le dessus, comme cela se fait habituellement. Nous avons également opté pour un nombre réduit d'onduleurs centraux pour privilégier la maintenance préventive et la réparation, plutôt que de devoir remplacer des onduleurs décentralisés tombés en panne. Nous avons aussi installé le parc sur un terrain qui se situe dans une cuvette éloignée des habitations, avec une orientation Est-Ouest pour avoir des tables plus basses et un impact visuel moindre, et nous avons veillé à ce que toutes les fixations dans le sol laissent le moins de traces possibles en cas de démontage.* »

Un des aspects qui a facilité le développement du projet est le *business model*, qui permet de partager les risques du projet grâce à la formule de tiers-investisseur de GREEN FOR POWER avec PERPETUM ENERGY (le projet est logé dans un SPV dédié : GREEN FOR POWER-HELIOS). « *Le tandem a été choisi parmi d'autres candidats entre autres pour sa flexibilité, sa transparence et sa proactivité, à la fois dans la mise en œuvre technique et contractuelle. L'ancrage wallon pour un projet wallon ambitieux nous semble aussi très important* », souligne Julien De Meersman, qui attend de ce partenariat « *une continuité dans la fiabilité.* »

Pour INEOS Inovyn, ce projet est une première sur plusieurs plans et va servir d'exemple pour inspirer d'autres projets dans le groupe en faveur de la transition énergétique.



LE PARC HELIOS EN CHIFFRES

- 90.000 panneaux solaires pour une puissance totale de 60 MW
- Fourniture de + de 57.000 MWh d'électricité renouvelable par an au site d'INEOS (équivalent à la consommation de 16.000 ménages belges)
- Site de 30 hectares, soit la taille de 56 terrains de football
- 14.000 tonnes de CO₂/an évitées
- Démarrage de la construction en septembre 2023
- Mise en service prévue pour août 2024

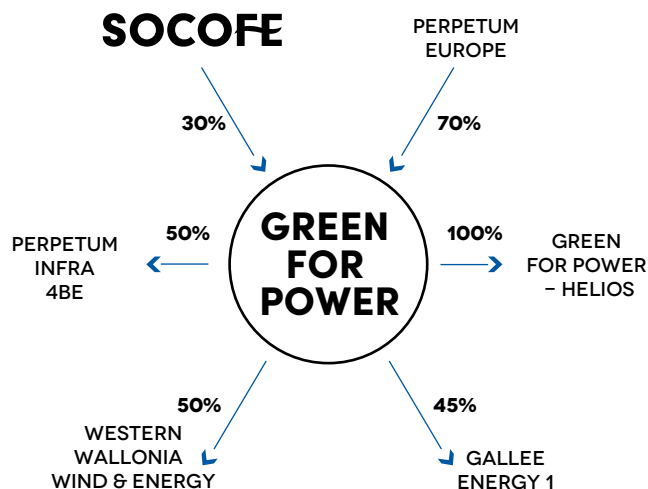
© INEOS Inovyn

Le site de production INEOS INOVYN de Jemeppe-sur-Sambre produit principalement du sel destiné à usage industriel, de la soude caustique et du PVC. Le parc solaire est construit sur une zone à caractère industriel, au bout à droite des bassins de décantation sur la photo.

CHANGEMENTS DANS L'ACTIONNARIAT

PERPETUM ENERGY HOLDING, société belge, actionnaire de GREEN FOR POWER aux côtés de SOCOFE, s'est alliée à PIONEER POINT PARTNERS, un fonds londonien spécialisé dans les investissements durables, pour créer PERPETUM EUROPE. Détenue à 40% par PERPETUM ENERGY HOLDING et à 60% par PIONEER POINT PARTNERS, PERPETUM EUROPE a repris l'ensemble des droits et obligations de PERPETUM ENERGY HOLDING dans l'actionnariat de GREEN FOR POWER depuis le 16 octobre 2023. L'entrée de ce nouveau partenaire va permettre à PERPETUM de soutenir et d'accélérer la croissance du groupe à l'échelle européenne.

Participation en GREEN FOR POWER au 28/03/2024





STOCKAGE D'ÉNERGIE

ESTOR-LUX, UNE FLEXIBILITÉ
AU SERVICE DE LA STABILITÉ DU RÉSEAU

La flexibilité étant essentielle à la transition énergétique, SOCOFE s'est positionnée dans des projets pionniers en la matière.

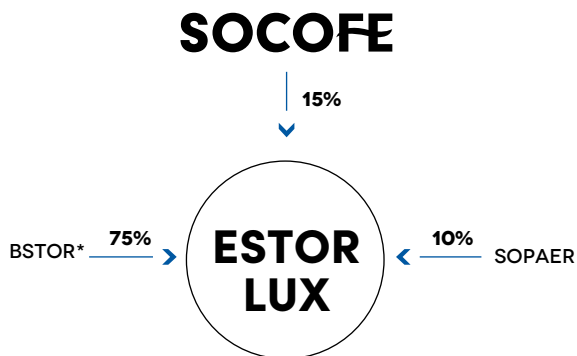
ESTOR-LUX, UNE FLEXIBILITÉ AU SERVICE DE LA STABILITÉ DU RÉSEAU

La montée en puissance des énergies renouvelables, ainsi que l'électrification de l'industrie, de la mobilité et du chauffage, accentuent le besoin croissant de solutions de flexibilité, dont des capacités de stockage électrique. C'est précisément la raison d'être d'ESTOR-LUX. Lors de sa mise en service, fin 2021, il était le plus grand parc de batteries de stockage à grande échelle du Benelux. Un autre projet pionnier auquel SOCOFE a cru...

Les parcs de batteries contribuent à la stabilité du réseau, par exemple en se déchargeant lorsque le vent ne souffle pas et/ou que le soleil ne brille pas. Et lorsque la production est abondante, ils permettent d'éviter la congestion du réseau en se rechargeant.

Petit à petit, ces parcs sont appelés à prendre le relais des centrales électriques au gaz pour assurer l'équilibre du réseau électrique. Ils offrent une solution de flexibilité à la fois plus écologique et moins coûteuse que les technologies habituelles. De plus, les batteries offrent une flexibilité à très court terme que les autres technologies ne peuvent pas fournir. Et celle-ci est cruciale pour atteindre les objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable.

Participation en ESTOR-LUX au 28/03/2024



*BSTOR : 40% GREENSTOR – 40% WE ENVIRONNEMENT – 20% BEWATT



DES RÉSULTATS EN LIGNE AVEC LES ATTENTES

Dès le début, en tant que moteur de la transition environnementale, SOCOFE a été partenaire du premier parc de batteries à grande échelle en Wallonie. ESTOR-LUX a été réalisé sans aucun subside ou soutien public.

Situé à Bastogne et opérationnel depuis fin 2021, il présente une puissance installée de 10 MW et une capacité de stockage de 20 MWh. Ces batteries ont été conçues pour participer activement à la stabilisation du réseau électrique. Cela se traduit par une utilisation intensive de l'installation, à hauteur de 1,5 cycle par jour, en ligne avec ce qui avait été imaginé à la conception du parc. Quant au taux de disponibilité, il a été de 92% en 2023.

UN MODÈLE À RÉPLIQUER

Après deux années d'existence, le bilan est donc plus que positif, tant d'un point de vue technologique que financier. Malgré le fait que la technologie était pionnière chez nous, et le *business model* audacieux, on peut dire aujourd'hui qu'ESTOR-LUX a su indéniablement prouver son intérêt, à la grande satisfaction de ses actionnaires qui ont envie de développer des capacités plus importantes sur le territoire wallon.

Dès le départ, l'objectif du consortium d'ESTOR-LUX, composé de SOCOFE, SOPAER et BSTOR, était de créer un modèle économique répliquable. D'autres projets sur le territoire wallon sont donc à l'étude avec les mêmes partenaires, dont un parc de plus grande capacité qui sera logé au sein de la société ESTOR-LUX 2. Nous espérons en reparler en 2024.

D'AUTRES ESTOR-LUX ? TROIS DÉFIS DE TAILLE

Le développement d'installations d'une telle envergure est confronté à plusieurs défis qui rendent le processus long et complexe :

01.

Une congestion sur le réseau électrique d'ELIA qui allonge considérablement les délais de raccordement (24 à 36 mois). Cette situation critique constitue aujourd'hui la préoccupation n°1 de BSTOR et de la plupart des développeurs actifs dans le domaine de l'énergie.

02.

Des difficultés conjoncturelles dans les chaînes d'approvisionnement : nous parlons du problème des batteries l'année dernière, toujours d'actualité mais dans une moindre mesure en 2023. Par contre, à celui-ci s'est ajouté l'approvisionnement des équipements haute tension comme les transformateurs, dont les délais de livraison frôlent les 36, voire 40 mois. Cette situation entraîne une prise de risques beaucoup plus importante pour les actionnaires désireux de faire avancer les projets.

03 .

Un *business model* audacieux et donc un *financial close* plus difficile à boucler : les parcs de batteries du type d'ESTOR-LUX sont des projets exposés aux risques du marché. Ils ont besoin de partenaires qui ont envie de faire bouger les lignes. Si les banquiers veulent être actifs dans la transition énergétique, ils doivent accepter de supporter une part de risques plus importante.



EAU

PRÉSENCE STRATÉGIQUE ET DURABLE

L'eau est un domaine stratégique et d'intérêt citoyen. SOCOFE assure pleinement son rôle de financier dans ce secteur vital pour nos populations.

LA SPGE PROTÈGE LES RESSOURCES EN EAU DE LA WALLONIE

Conformément aux objectifs de Développement durable à l'Horizon 2030 de l'ONU, la Belgique s'est engagée à garantir l'accès de tous à l'eau potable, et à assurer une gestion durable des ressources en eau par l'assainissement. C'est une des missions de la SPGE.

En Wallonie, SOCOFE est actionnaire de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) depuis sa création. Cette participation permet de financer un secteur stratégique pour nos populations et pour notre environnement. En effet, même si la Wallonie est privilégiée en termes de réserves aquifères, certaines zones ne sont pas à l'abri de pénuries structurelles ou ponctuelles en eau.

Depuis 1999, la SPGE coordonne le secteur de l'eau et finance le secteur de l'assainissement en Wallonie. Elle a une approche environnementale visant à préserver la santé publique, en protégeant et restaurant les ressources en eau et les systèmes aquatiques des pollutions de toutes origines. 95% de son activité concernent l'assainissement des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration).

La présence de partenaires privés tels que SOCOFE lui a permis de réaliser d'importants investissements sans que la dette régionale wallonne ne soit impactée. Plus de 4,5 milliards € ont été investis pour permettre à la Wallonie de rejoindre les standards européens en matière d'épuration des eaux, dont 3,27 milliards € pour les ouvrages d'épuration et collecteurs, 870 millions € pour l'égouttage et 175 millions € pour la protection des ressources en eau.

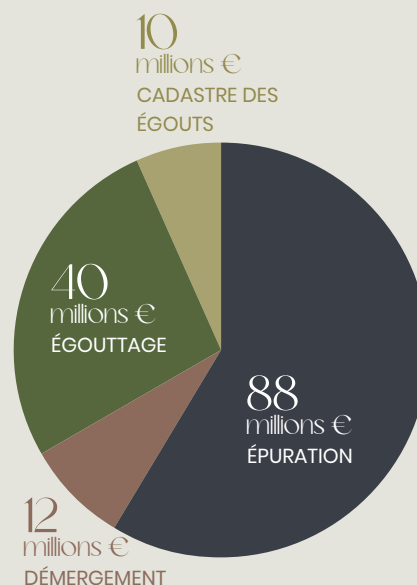
Si bien qu'à l'heure actuelle, en Wallonie, toutes les agglomérations de capacité supérieure ou égale à 2.000 EH (Equivalent Habitant) respectent entièrement les obligations en matière de collecte, de traitement secondaire/tertiaire et de conformité des rejets des stations d'épuration. Le respect de ces obligations s'achève par la construction de la station d'épuration de Visé qui a démarré en avril 2023, pour une mise en service prévue avant la fin 2024.

CONTRAT DE GESTION 2023-2027

Parmi les principaux faits marquants de 2023, il y a bien entendu la signature du nouveau contrat de gestion 2023-2027 de la SPGE au printemps. Entré en application le 1^{er} juillet, celui-ci a fixé des objectifs et engagements ambitieux pour le secteur de l'eau.

Sur la base de ce contrat de gestion, la SPGE s'est engagée à réaliser, durant la période 2023-2027, 150 millions € par an d'investissements dans ses différents programmes, à réaliser avec l'appui des organismes ad hoc.

150 millions d'investissements/an entre 2023 et 2027



COOPÉRATION RENFORCÉE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

Le nouveau contrat de gestion renferme un important tronc commun avec celui de la SWDE, répondant ainsi à la volonté du Gouvernement wallon de renforcer les synergies dans le secteur de l'eau dans une optique, entre autres, de rationalisation, de résilience et d'efficacité de la chaîne de l'eau, avec pour priorité absolue : le maintien de l'eau à un prix abordable.

En réponse à l'invitation du Gouvernement, et en accord avec les autres opérateurs wallons, la SPGE et la SWDE ont pris l'initiative de signer une convention multilatérale de coopération publique destinée à faire évoluer de manière proactive la gouvernance du secteur, et ce au travers d'une plateforme de coopération transversale réunissant les opérateurs publics de l'eau. Comme l'indique la SPGE, cette coopération renforcée reposera sur « *une approche industrielle qui s'inspire des principes de l'économie collaborative pour structurer des écosystèmes basés sur le partage et la mutualisation des infrastructures, expertises et services.* »

Ainsi, l'exercice 2023 a vu la concrétisation de la mise en place de sept plateformes sectorielles qui assureront une collaboration transversale des opérateurs dans des domaines aussi variés que l'environnement, la transition énergétique, l'innovation, la gestion des investissements, l'attractivité sectorielle, le digital et la qualité de l'eau. Des centres de services partagés seront par ailleurs créés afin d'assurer une harmonisation des bonnes pratiques au niveau sectoriel.



NOUVEAUX CONTRATS DE SERVICES

Très attendus, eux aussi, les nouveaux contrats de services de la SPGE ont été approuvés par le Gouvernement wallon fin 2023 et signés par les différents opérateurs (producteurs/distributeurs pour la protection des captages et les Organismes d'Assainissement Agréés pour le traitement des eaux usées). Ils vont permettre à la société de rencontrer les objectifs du contrat de gestion. Dans ces contrats transparaît clairement la volonté d'une coopération renforcée entre opérateurs du secteur de l'eau.

NOUVEAU SOUTIEN DE LA BEI

Enfin, le 21 juillet 2023, la BEI a accordé à la SPGE son huitième prêt. D'un montant de 230 millions €, il est destiné à soutenir des investissements dans la collecte et le traitement des eaux usées dans toute la Wallonie, ainsi que la protection des captages pour l'eau potable. Ce prêt porte le montant total des financements de la BEI à la SPGE à 1,58 milliard € depuis 2004.

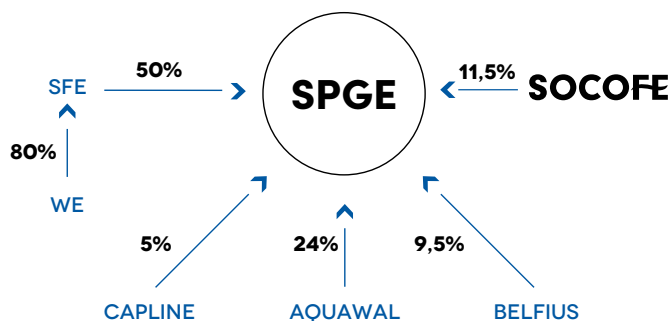
HUIT OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2023-2027

- 01.** Continuer à garantir l'accès à l'eau et la soutenabilité du prix de l'eau
- 02.** Garantir la qualité de l'eau
- 03.** Sécuriser, préserver et, le cas échéant, restaurer la qualité et la quantité de la ressource en eau sur le territoire pour notamment faire face au défi climatique
- 04.** Agir pour la réduction de l'empreinte environnementale et la biodiversité
- 05.** Renforcer l'attractivité du secteur
- 06.** Amplifier et accélérer la digitalisation
- 07.** Amplifier et accélérer l'innovation
- 08.** Offrir un service au client de qualité, un service de proximité de qualité

2,4
milliards € pour la Wallonie

Au total, de 2004 à 2023, la BEI a accordé à l'ensemble du secteur de l'eau wallon 2,4 milliards € de prêts, soit plus qu'à aucune autre région de l'UE continentale.

Participation en SPGE au 28/03/2024



SOCOFE ET SWDE : LA COLLABORATION SE POURSUIT

Même si SOCOFE s’est retirée du capital de la SWDE en 2021, la collaboration se poursuit. Ainsi, SOCOFE et la SWDE étudient, le cas échéant avec d’autres partenaires, des projets d’investissements potentiels impactants pour la transition environnementale.



L'ouvrage de Liège Dupeye est la plus grande station d'épuration de Wallonie

© SPGE

AUTRES

WE ENVIRONNEMENT

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DU RENOUELABLE

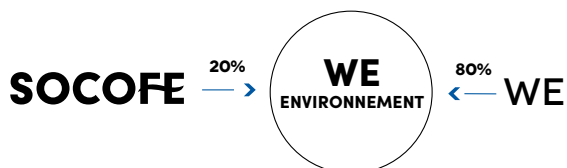
Depuis l'an 2000, SOCOFE et l'ex-SRIW ENVIRONNEMENT collaborent de manière privilégiée dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, notamment dans l'éolien et le stockage. Devenu WE ENVIRONNEMENT en 2023, ce partenaire wallon permet de renforcer notre action dans ces secteurs porteurs d'opportunités et d'intérêt collectif.

La transition énergétique et circulaire est l'une des treize *business units* créées au sein de WALLONIE ENTREPRENDRE (WE), l'outil régional wallon né tout début 2023 de la fusion entre la SRIW et deux autres outils économiques et financiers publics wallons : la SOGÉPA et la SOWALFIN.

Cette fusion a permis de rassembler les trois outils wallons dans une structure unique capable d'accompagner les entreprises wallonnes à tous les stades de leur développement. La SRIW ENVIRONNEMENT, filiale de la SRIW, a alors été transférée à WE.

SOCOFÉ et WE ENVIRONNEMENT sont associées dans des dossiers importants du secteur éolien offshore comme C-POWER, RENTEL et SEAMADE, ainsi que dans les parcs de batteries ESTOR-LUX.

Participation en WE ENVIRONNEMENT au 28/03/2024



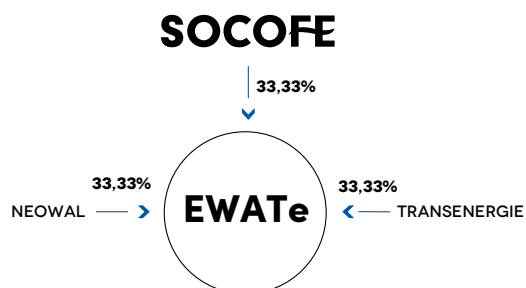
EWATe

UN NOUVEAU PARTENARIAT INÉDIT

Comme présenté dans notre focus (pages 10-13), SOCOFE s'est associée à TRANSENERGIE et NEOWAL pour créer un nouvel outil destiné à doper la transition énergétique en Wallonie.

EWATe a été créée en février 2023 et a véritablement pris son envol le 22 décembre 2023, lorsque la société a procédé à une augmentation de capital de plus de 1,5 million € et à la recomposition de son actionnariat qui couvre désormais l'ensemble de la Wallonie.

Participation en EWATe au 28/03/2024



LUMINUS

DES OUTILS À SPÉCIALISER

SOCOFE soutient LUMINUS depuis la libéralisation du marché de l'électricité. Aujourd'hui cependant, cette participation n'est plus stratégique pour nous.

Avec 4,7% du capital de LUMINUS depuis 2015, SOCOFE permet d'assurer une présence wallonne soutenue dans cette société qui possède des centrales électriques au gaz, des parcs éoliens, des centrales hydrauliques et aussi 10% de participations dans les centrales nucléaires de Tihange 2 et 3, ainsi que de Doel 3 et 4. En tant qu'acteur wallon, SOCOFE est toujours restée attentive à ce que le plan d'investissement reste cohérent avec les intérêts de la Wallonie.

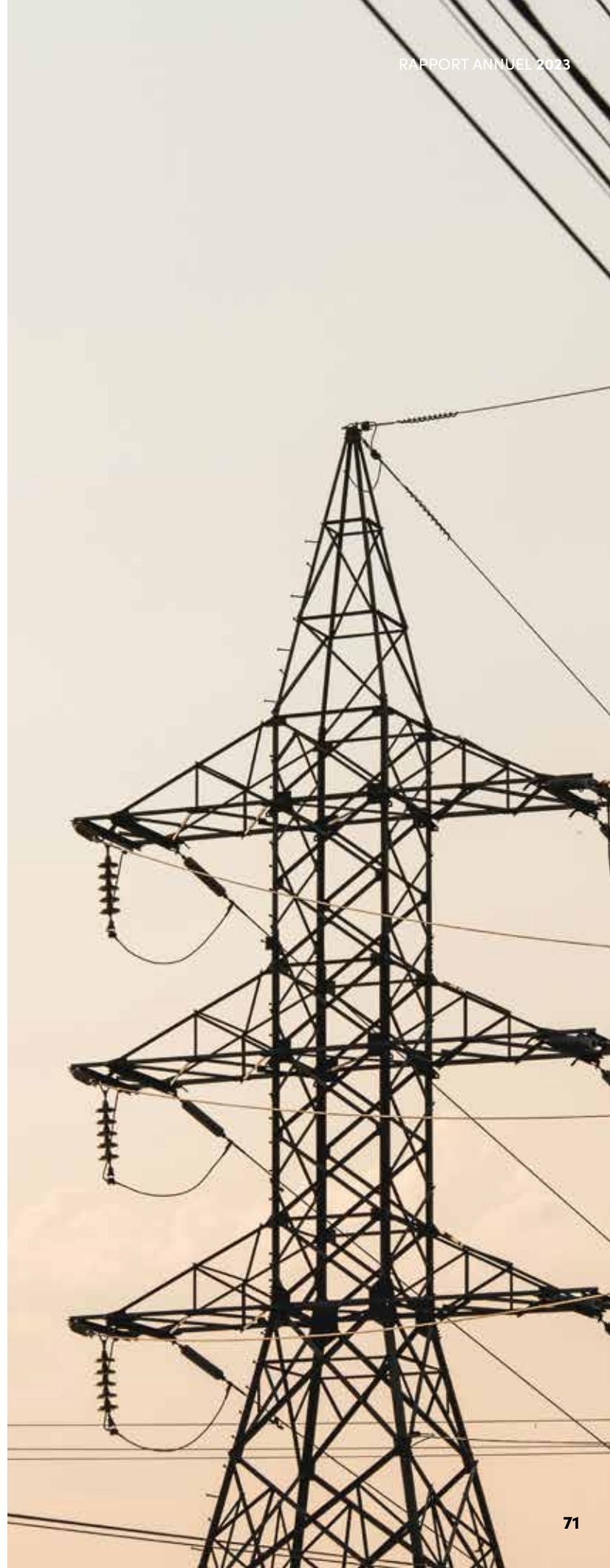
Aujourd'hui, nous considérons qu'il n'est plus de notre rôle de maintenir des participations, même limitées, dans le secteur concurrentiel de la vente d'énergie.

RÉORGANISATION DU SECTEUR

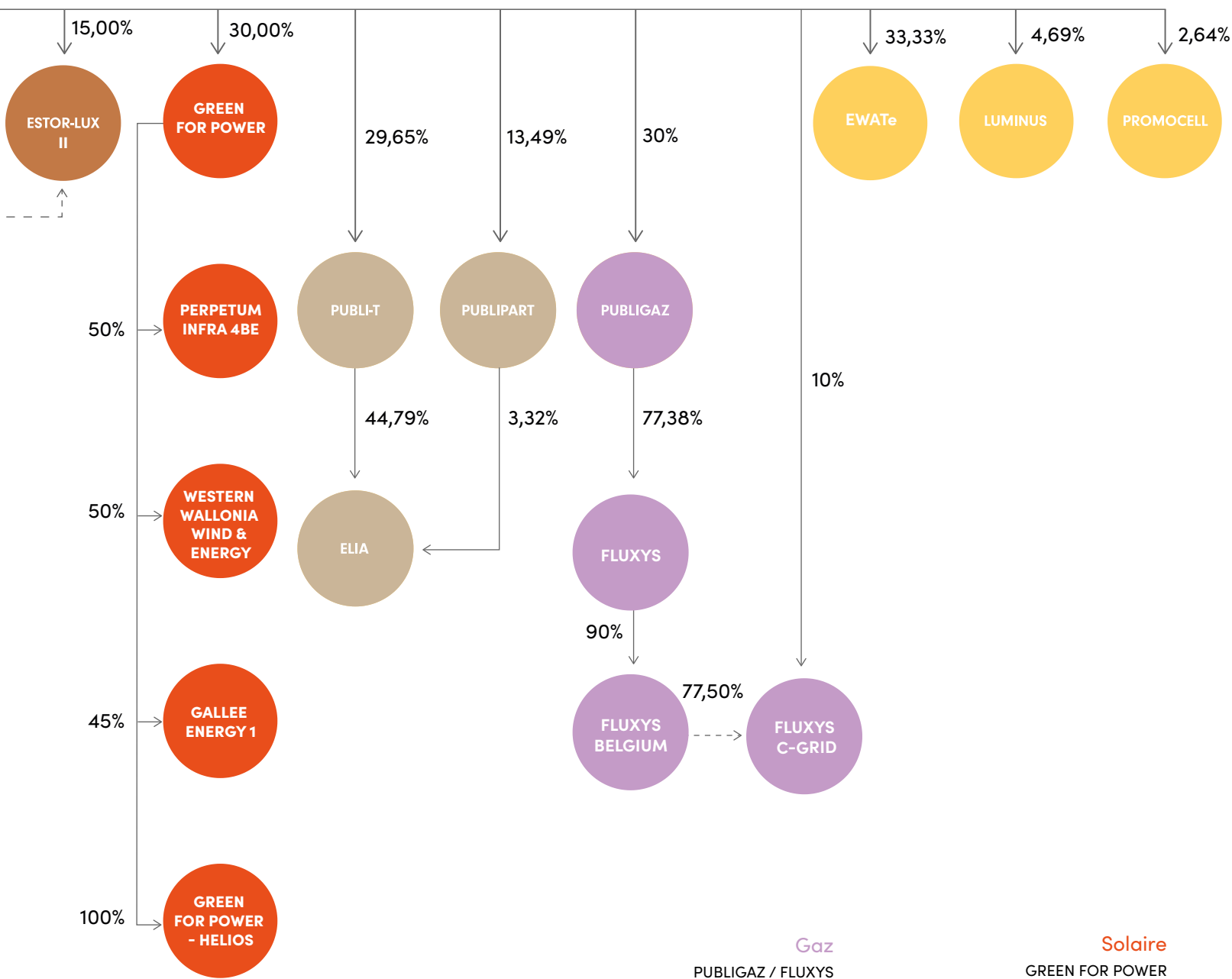
SOCOFE défend depuis longtemps une simplification des structures et une spécialisation des outils. En ce qui concerne LUMINUS, il nous paraît judicieux de concentrer l'ensemble des participations des actionnaires belges en LUMINUS au sein d'un seul outil, PUBLILEC (le deuxième actionnaire le plus important en LUMINUS après EDF).

SIMPLIFICATION ET RENFORCEMENT

En outre, SOCOFE (qui concentre aujourd'hui la quasi-totalité de la participation wallonne en PUBLI-T) a interpellé PUBLILEC, VEH et BELFIUS, actionnaires de PUBLIPART, afin de proposer la liquidation de PUBLIPART (actionnaire d'ELIA) et de répartir les participations en ELIA entre SOCOFE et VEH. SOCOFE accentuerait ainsi sa spécialisation dans la détention d'actifs dans les réseaux de grand transport. Selon nous, cette évolution, conjuguée à l'opération de regroupement des actionnaires belges de LUMINUS en PUBLILEC, concourrait à plus de clarté dans le rôle des acteurs publics dans le secteur.







- Gaz**
PUBLIGAZ / FLUXYS
FLUXYS C-GRID

- Électricité**
PUBLI-T / PUBLIPART / ELIA

- Éolien**
C-POWER / C-POWER HOLDCO
OTARY / OTARY BIS / POWER@SEA /
RENTEL / SEAMADE

- Solaire**
GREEN FOR POWER

- Stockage**
ESTOR-LUX I
ESTOR-LUX II

- Eau**
SPGE

- Autres**
EWATe
LUMINUS
WE ENVIRONNEMENT





INFORMATIONS
FINANCIÈRES
ET NON FINANCIÈRES

2023

EN UN COUP D'OEIL

ÉLÉMENTS-CLÉS FINANCIERS

843.335.874,36 €

FONDS PROPRES

590.354.406,57 €

CAPITAL

61.912.988,49 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

44.536.836,00 €


DIVIDENDES

821.900.969,77 €


VALEUR DES PARTICIPATIONS

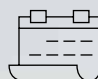
ÉLÉMENTS-CLÉS NON FINANCIERS

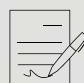
SOCIAL


 6 collaborateurs

 2 femmes
4 hommes


 5 collaborateurs
à temps plein
1 à temps partiel

 48,5 moyenne
d'âge

 1 engagement

 0 accident
de travail

ENVIRONNEMENT


 Participations dans des sociétés façonnant un
avenir durable

 **85,5%**
de notre portefeuille d'investissements :
participations dans les gestionnaires des réseaux
de transport d'électrons et de molécules


 **8,2%**
de notre portefeuille d'investissements :
participations dans 3 parcs éoliens offshore en
mer du Nord

 **6,3%**
de notre portefeuille d'investissements : autres
participations, dont les secteurs du stockage
d'électricité et du photovoltaïque

GOVERNANCE

 Structure de gouvernance robuste

 Stratégie d'investissement

 Rédaction d'un rapport de durabilité

DES DIVIDENDES RÉGULIERS ET EN CROISSANCE

Jusqu'en 2012, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2005, 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués.

En 2013, sur base d'une étude pluriannuelle, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a été augmenté de 50%. Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2020, le dividende a plus que doublé par rapport aux exercices antérieurs. Cette évolution du dividende est liée à l'apport des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ en SOCOFE par les IPFW fin 2019 et aux accords conclus entre actionnaires qui a porté le pay out ratio à 75% pour les années 2020, 2021 et 2022.

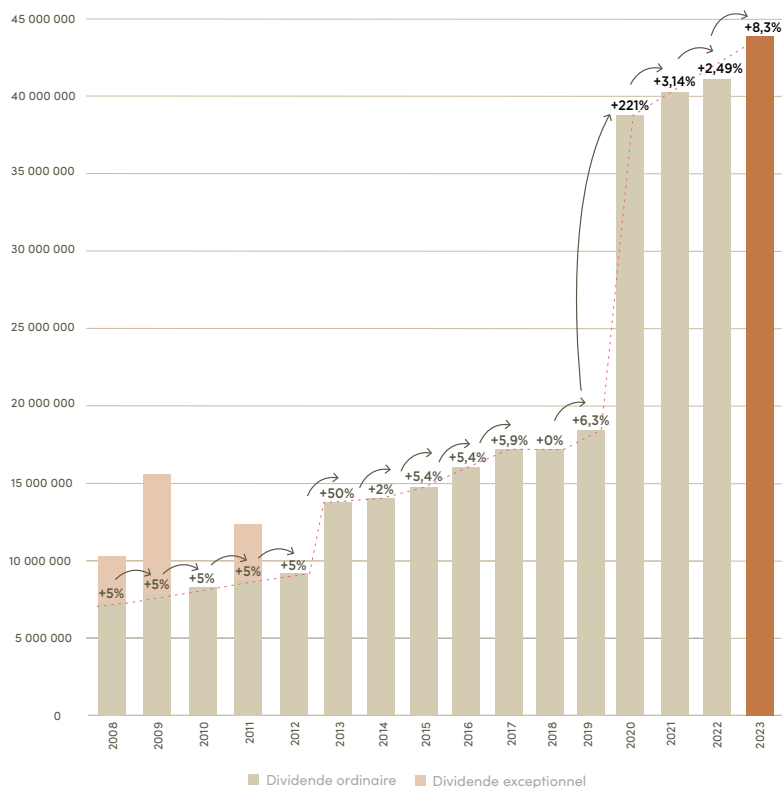
Le dividende relatif à l'excellent exercice 2023 s'élève à 44.536.836 €, ce qui correspond à un rendement sur capital de 9,13%. En raison des résultats attendus pour les années 2023, 2024 et 2025, il a été proposé d'augmenter le dividende par part de 2 € par an durant ces trois années. Soit 76 € par part pour l'exercice 2023, 78 € par part pour 2024 et 80 € pour 2025, tout en respectant un pay out ratio minimum moyen sur les trois années de 75%.

	Bénéfice distribué en €	Rentabilité du capital
2015	14.796.687	5,48%
2016	15.599.608	5,78%
2017	16.517.232	6,12%
2018	16.517.232	6,12%
2019	17.566.005	6,51%
2020	38.899.980	7,97%
2021	40.122.551	8,22%
2022	41.122.836	8,43%
2023	44.536.836	9,13%

NOTES :

La formule de la rentabilité du capital est : dividende de l'année/capital au 31 décembre de l'année, sauf en 2019 et en 2023. Pour ces deux années, vu l'apport en capital réalisé à la fin de l'année, le capital auquel se rapporte le dividende est celui qui a prévalu jusqu'à la date de l'augmentation de capital (19 décembre 2019/2023), à savoir respectivement 269.952.475 € et 487.913.645 €.

Il convient également de rappeler que 165 millions€ de capital ont été apportés par incorporation des réserves en 2014 et ne résultent donc pas de souscriptions complémentaires des actionnaires. Calculé au départ des apports effectifs des actionnaires, le rendement est donc nettement plus élevé que les pourcentages précités.



RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion rédigé conformément à l'article 3:6 du CSA

I. Résultat de l'exercice et affectation

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2023 s'élève à 61.912.988,49 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'un remboursement d'impôts de 5.095,42 € et d'un prélèvement sur les réserves immunisées (exonération fiscale définitive du Tax Shelter 2019) de 847.280,00 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 233.789.259,36 €.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 3.095.649,43 €
- Rémunération du capital : 44.536.836,00 €
- Bénéfice à reporter : 186.156.773,93 €

Le dividende ordinaire par part en 2023 s'élève à 76,00 € contre 74,00 € en 2022.

II. Commentaires du bilan et du compte de résultats

1. Actif

Au 31/12/2023, le total de l'actif est de 863.216.642,78 €.

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 340.658,52€.

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 827.013.121,82 € dont 821.900.969,77 € de participations réparties comme suit :

Participations	Valeur nette comptable au 31/12/2023
C-POWER-HOLDCO S.A.	44.366.297,68 €
ESTOR-LUX S.A.	275.550,00 €
ESTOR-LUX II S.A.	75.000,00 €
EWATe S.A.	530.750,00 €
FLUXYS C-GRID S.A.	350.000,00 €
GREEN FOR POWER S.A.	4.385.000,00 €
LUMINUS S.A.	21.697.155,84 €
OTARY BIS S.A.	3.292.412,30 €
OTARY RS S.A.	9.038.825,81 €
POWER@SEA S.A.	4.929.684,58 €
PROMOCELL S.A.	1,00 €
PUBLI-T S.C.	425.655.127,99 €
PUBLIGAZ S.C.	269.824.072,88 €
PUBLIPART S.A.	7.248.270,36 €
RENTEL S.A.	5.490.918,05 €
SPGE S.A.	1.140.211,06 €
WE ENVIRONNEMENT S.A.	23.601.692,22 €

Les immobilisations financières sont en croissance de 142.187.469,20 € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de différentes opérations en 2023 dont :

- L'acquisition de 33.476 parts de PUBLI-T S.C. auprès d'actionnaires sous la forme d'un apport en nature au capital de 62.965.008,40 € ;
- L'acquisition de 619 parts de PUBLIGAZ S.C. auprès d'actionnaires sous la forme d'un apport en nature au capital de 39.475.753,17 € ;
- L'augmentation de capital de PUBLI-T S.C. à laquelle SOCOFE a participé à concurrence de 77.288.442,00 € ;
- Les prises de participation dans les sociétés EWATe S.A. et FLUXYS C-GRID S.A. ;

- Le remboursement d'un prêt actionnaire octroyé à PUBLI-T S.C. ;
- La réduction de capital en OTARY RS S.A. ;
- Le remboursement ou la capitalisation des intérêts de certaines créances intragroupes.

Plus aucune créance à plus d'un an n'apparaît au bilan suite au transfert en créance à un an au plus du solde de la facilité de paiement accordée sur la vente d'une des participations en 2021.

Les créances à un an au plus s'établissent à 3.817.598,68 €, majoritairement expliquées par une créance fiscale et la partie court terme de la facilité de paiement évoquée ci-dessus.

La trésorerie s'élève à 31.687.437,30 € dont 24.378.782,19 € de placements de trésorerie et 7.308.655,11 € de valeurs disponibles.

Les comptes de régularisation de l'actif sont de 357.826,46 €.

2. Passif

Au 31/12/2023, le total du passif est de 863.216.642,78 €.

À la date de clôture, le capital de SOCOFE est de 590.354.406,57 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014, des augmentations de capital par apports en nature de 2019 et 2023.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 843.335.874,36 €. À noter que ce montant inclut une réserve immunisée de 1.999.750,00 € suite à la souscription d'un Tax Shelter en 2021.

Les provisions s'établissent à 114.003,81 €. Elles concernent principalement un litige fiscal qui est entièrement provisionné dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 19.753.529,22 €. Il résulte principalement de la rémunération du capital à concurrence de 19.529.706,00 € qui correspond, d'une part, au solde du dividende à verser aux actionnaires ayant déjà reçu un acompte sur dividende de 25.007.130,00 €

en juin 2023, et d'autre part, au dividende à payer aux actionnaires ayant acquis de nouvelles parts en décembre 2023.

Les comptes de régularisation du passif sont de 13.235,39 €.

3. Compte de résultats

Au 31/12/2023, les ventes et prestations s'établissent à 108.270,30 €.

Le coût des ventes et prestations se chiffre à 2.309.673,69 €, l'évolution des charges est maîtrisée malgré l'inflation soutenue.

Les produits financiers de 63.270.893,45 € s'expliquent principalement par :

- 61.466.292,02 € de dividendes bruts, dont la répartition est la suivante :

Participations	Dividendes bruts reçus au 31/12/2023
C-POWER-HOLDCO S.A.	2.296.630,00 €
ESTOR-LUX S.A.	232.500,00 €
ESTOR-LUX II S.A.	0,00 €
EWATe S.A.	0,00 €
FLUXYS C-GRID S.A.	0,00 €
GREEN FOR POWER S.A.	750.000,00 €
LUMINUS S.A.	0,00 €
OTARY BIS S.A.	2.352.431,80 €
OTARY RS S.A.	5.147.000,00 €
POWER@SEA S.A.	2.754.121,02 €
PROMOCELL S.A.	0,00 €
PUBLI-T S.C.	14.335.438,68 €
PUBLIGAZ S.C.	29.351.610,00 €
PUBLIPART S.A.	563.862,33 €
RENTEL S.A.	2.640.000,00 €
SPGE S.A.	42.757,91 €
WE ENVIRONNEMENT S.A.	999.940,28 €

L'augmentation de 9.816.465,46 € s'explique principalement par les excellentes prestations de nos participations dans l'éolien offshore, par l'augmentation de notre participation en PUBLI-T S.C. et par les premiers dividendes perçus de GREEN FOR POWER S.A. et ESTOR-LUX S.A.

- 915.332,00 € d'intérêts de prêts octroyés à des participations et comptabilisés au cours de l'exercice ;
- 803.827,93 € de produits de placements de trésorerie.

Les charges financières s'élèvent à 8.876,99 €.

4. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2023.

III. Événements survenus au cours de l'exercice

2023 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine et la reprise du conflit Israélo-Palestinien, une inflation en baisse et des taux d'intérêt d'un niveau certain et présentant de la volatilité. Ces événements n'ont pas directement affecté les activités de SOCOFE.

IV. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

À la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptibles d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2023.

V. Aucun développement susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'a été porté à notre connaissance depuis la clôture de l'exercice.

VI. La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

VII. Il n'y a pas lieu de justifier de l'utilisation d'instruments financiers par l'entreprise car ce n'est pas pertinent pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière et des pertes et profits de l'entreprise.

VIII. Il n'y a pas à notre connaissance de risques et/ou d'incertitudes supplémentaires connus hormis ceux inhérents à l'activité de notre société, c'est-à-dire ceux liés au suivi des participations détenues et prêts accordés dans des entreprises.

IX. La société n'a créé aucune succursale.

X. Il n'y a pas lieu de justifier de l'application des règles comptables de continuité, puisqu'aucune perte reportée ne figure au bilan et le compte de résultats n'a pas fait apparaître une perte de l'exercice pendant deux exercices successifs.

XI. Comité d'audit

Le Comité d'audit a été constitué par le Conseil d'administration en son sein pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte de gouvernance.

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs non-exécutifs.

Compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, les membres du Comité d'audit disposent d'une compétence adéquate en comptabilité et en audit.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes statutaires, des comptes consolidés, des provisions et des litiges. Il s'est en outre penché sur la gestion des risques.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	827.353.780,34	685.203.952,75
Immobilisations incorporelles	6.2	21	10.792,67	19.467,50
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	329.865,85	358.832,63
Mobilier et matériel roulant		24	111.156,22	134.423,72
Autres immobilisations corporelles		26	218.709,63	224.408,91
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	827.013.121,82	684.825.652,62
Entreprises liées	6.15	280/1	28.089.257,14	28.200.148,05
Participations		280	23.087.906,16	22.957.156,16
Créances		281	5.001.350,98	5.242.991,89
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	777.138.334,71	634.839.920,48
Participations		282	777.115.906,77	597.386.703,20
Créances		283	22.427,94	37.453.217,28
Autres immobilisations financières		284/8	21.785.529,97	21.785.584,09
Actions et parts		284	21.697.156,84	21.697.156,84
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	88.373,13	88.427,25
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	35.862.862,44	55.702.487,79
Créances à plus d'un an		29	0,00	1.624.906,00
Autres créances		291	0,00	1.624.906,00
Créances à un an au plus		40/41	3.817.598,68	3.547.401,57
Créances commerciales		40	3.452,00	4.508,10
Autres créances		41	3.814.146,68	3.542.893,47
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	24.378.782,19	24.828.782,19
Autres placements		51/53	24.378.782,19	24.828.782,19
Valeurs disponibles		54/58	7.308.655,11	25.276.155,64
Comptes de régularisation	6.6	490/1	357.826,46	425.242,39
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	863.216.642,78	740.906.440,54

BILAN APRÈS RÉPARTITION

PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	843.335.874,36	724.366.240,30
Apport	6.7.1	10/11	590.354.406,57	487.913.645,00
Capital		10	590.354.406,57	487.913.645,00
Capital souscrit		100	590.354.406,57	487.913.645,00
Réserves		13	66.824.693,86	64.576.324,43
Réserves indisponibles		130/1	39.824.943,86	36.729.294,43
Réserve légale		130	39.824.943,86	36.729.294,43
Réserves immunisées		132	1.999.750,00	2.847.030,00
Réserves disponibles		133	25.000.000,00	25.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	186.156.773,93	171.876.270,87
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	114.003,81	96.994,36
Provisions pour risques et charges		160/5	114.003,81	96.994,36
Charges fiscales		161	88.087,61	82.324,61
Autres risques et charges	6.8	164/5	25.916,20	14.669,75
DETTES		17/49	19.766.764,61	16.443.205,88
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	19.753.529,22	16.388.485,47
Dettes commerciales		44	52.793,26	128.500,25
Fournisseurs		440/4	52.793,26	128.500,25
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	171.029,96	144.279,22
Impôts		450/3	3.364,37	5.152,11
Rémunérations et charges sociales		454/9	167.665,59	139.127,11
Autres dettes		47/48	19.529.706,00	16.115.706,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	13.235,39	54.720,41
TOTAL DU PASSIF		10/49	863.216.642,78	740.906.440,54

COMPTES DE RÉSULTAT

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/76A	108.270,30	109.131,02
Autres produits d'exploitation	6.10	74	108.270,30	109.131,02
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.309.673,69	2.108.870,17
Services et biens divers		61	1.028.201,79	1.031.125,83
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.171.953,85	955.808,14
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	51.434,95	41.916,47
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	17.009,45	20.055,75
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	41.073,65	59.963,98
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.201.403,39	-1.999.739,15
Produits financiers		75/76B	63.270.893,45	56.780.791,77
Produits financiers récurrents		75	63.270.893,45	52.864.698,28
Produits des immobilisations financières		750	62.381.624,02	52.469.301,48
Produits des actifs circulants		751	860.683,92	395.396,80
Autres produits financiers	6.11	752/9	28.585,51	0,00
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	0,00	3.916.093,49
Charges financières		65/66B	8.876,99	19.542,69
Charges financières récurrentes	6.11	65	8.876,99	19.542,69
Charges des dettes		650	6.299,69	11.811,14
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651	0,00	4.741,80
Autres charges financières		652/9	2.577,30	2.989,75
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	61.060.613,07	54.761.509,93
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	-5.095,42	-162.811,84
Impôts		670/3	1.505,35	197.161,97
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	6.600,77	359.973,81
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	61.065.708,49	54.924.321,77
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	847.280,00	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	61.912.988,49	54.924.321,77

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	233.789.259,36	215.745.322,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	61.912.988,49	54.924.321,77
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	171.876.270,87	160.821.001,19
Affectations aux capitaux propres	691/2	3.095.649,43	2.746.216,09
À la réserve légale	6920	3.095.649,43	2.746.216,09
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	186.156.773,93	171.876.270,87
Bénéfice à distribuer	694/7	44.536.836,00	41.122.836,00
Rémunération de l'apport	694	44.536.836,00	41.122.836,00

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxx	31.677,10
Mutations de l'exercice			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	31.677,10	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxx	12.209,60
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	8.674,83	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	20.884,43	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	10.792,67	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxx	274.405,78
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	3.551,57	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	277.957,35	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxx	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8253	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxx	139.982,06
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	26.819,07	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	166.801,13	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	111.156,22	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxx	253.767,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	12.620,38	
Cessions et désaffectations	8175	2.624,49	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	263.763,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxx	
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxx	29.359,03
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	15.941,05	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	245,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	45.054,20	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	218.709,63	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxx	22.957.156,16
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	1.930.750,00	
Cessions et retraits	8371	750.000,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	24.137.906,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxx	
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxx	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541	1.050.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	1.050.000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	23.087.906,16	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxx	5.242.991,89
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	407.182,80	
Remboursements	8591	648.823,71	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	5.001.350,98	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxx	599.526.799,38
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	179.729.203,57	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	779.256.002,95	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxx	
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxx	354.779,60
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	354.779,60	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxx	1.785.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.785.316,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	777.115.906,77	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxx	37.453.217,28
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	11.710,75	
Remboursements	8592	37.442.500,09	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	22.427,94	

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxx	21.876.655,84
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	21.876.655,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxx	
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxx	179.499,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	179.499,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	21.697.156,84	

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxx	88.427,25
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	144,88	
Remboursements	8593	199,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	88.373,13	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
OTARY RS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE • BE 0833.507.538	Actions	6.154	12,50	6,17	31/12/2022	EUR	84.070.146	20.352.480
RENTEL SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE • BE 0842.251.889	Actions	5.490	6,00	12,67	31/12/2022	EUR	120.482.603	23.006.827
OTARY BIS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE • BE 0700.246.364	Actions	10.106	6,13	12,54	31/12/2022	EUR	54.518.355	6.271.470
GREEN FOR POWER SA Avenue Maurice Destenay, 13/2 • 4000 Liège BELGIQUE • BE 0666.984.074	Actions	810	30,00		31/12/2022	EUR	6.926.218	5.778.633
FLUXYS C-GRID SA Rue Guimard, 4 • 1040 Bruxelles BELGIQUE • BE 1002.472.828	Actions	1.400	10,00	16,20				
Entreprise wallonne pour l'accélération de la transition énergétique Avenue Maurice Destenay, 13/2 • 4000 Liège BELGIQUE • BE 0798.422.341	Actions	530.750	33,33					
PUBLIGAZ SC Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE • BE 0447.845.040	Actions	10.306	30,00		30/09/2023	EUR	1.326.546.755	111.919.816
SPGE SA Rue des Écoles 17-19 • 4800 Verviers BELGIQUE • BE 0420.651.980	Actions	11.499	11,50		31/12/2022	EUR	2.008.775.128	7.397.237
WE ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE • BE 0426.516.918	Actions	60.279	20,00		31/12/2022	EUR	121.257.071	8.006.851
PUBLI-T SC Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE • BE 0475.048.986	Actions	552.312	29,65		31/08/2023	EUR	1.034.733.721	57.985.038
C-POWER HOLDCO SA Herkenrodesingel 14 • 3500 Hasselt BELGIQUE • BE 0472.967.347	Actions	903	30,10	2,98	31/12/2022	EUR	164.936.196	4.012.067
PUBLIPART SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE • BE 0875.090.844	Actions	176.680	13,49		30/09/2023	EUR	101.006.958	4.624.185
POWER@SEA SA Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE • BE 0468.783.479	Actions	1.972	24,45	4,89	31/12/2022	EUR	21.003.213	4.554.748
ESTOR-LUX SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE • BE 0749.614.317	Actions	275.550	15,00	6,00	31/12/2022	EUR	3.396.168	3.030.553
ESTOR-LUX II SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE • BE 0791.483.574	Actions	150	15,00	6,00				

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Titres à revenu fixe	52	4.078.782,19	4.078.782,19
Titre à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684	4.078.782,19	4.078.782,19
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	20.300.000,00	20.750.000,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	20.300.000,00	20.750.000,00
			EXERCICE
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter			101.058,10
Produits acquis			6.768,36
Intérêts courus non échus pour financiers			250.000,00

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxx	487.913.645,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	590.354.406,57	
	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS CORRESPONDANTES
Modifications au cours de l'exercice			
Apport en nature au capital		102.440.761,57	30.297
Catégories d'actions			
Actions SDVN		590.354.406,57	586.011
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxx	586.011
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxx	0
	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ NON VERSÉ
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		xxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxx	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	CODES	EXERCICE
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales non échues	9073	3.364,37
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Autres dettes salariales et sociales	9077	167.665,59

COMPTES DE RÉGULARISATION

	EXERCICE
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Charges à imputer	1.317,89
Produits à reporter	11.917,50

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	6	5
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,6	5,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	9.170	7.795
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	849.412,08	692.286,67
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	189.501,02	159.022,38
Autres frais de personnel	623	133.040,75	104.499,09
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	17.009,45	20.055,75
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	38.675,70	59.681,53
Autres	641/8	2.397,95	282,45

RÉSULTATS FINANCIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Produits financiers divers		28.585,50	0,00
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	0,00	4.741,80
Ventilation des autres charges financières			
Frais bancaires		2.577,30	2.989,75

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	0,00	3.916.093,49
Produits financiers non récurrents	(76B)	0,00	3.916.093,49
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00	3.916.093,49

IMPÔTS ET TAXES

	CODES	EXERCICE
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	1.505,35
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.505,35
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Provisions taxables		17.009,45
Dépenses non admises (hors impôts)		85.915,48
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés		-61.164.117,36
Intérêts moratoires		6.600,77
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	1.069.531,30
Revenus définitivement taxés reportés		1.069.531,30

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À la société (déductibles)	9145	0,00	0,00
Par la société	9146	19,34	282,45
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	350.620,21	291 884,19
Précompte mobilier	9148	3.297.410,40	3 217 203,12

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	28.089.257,14	28.200.148,05
Participations	(280)	23.087.906,16	22.957.156,16
Autres créances	9281	5.001.350,98	5.242.991,89
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	777.138.334,71	634.839.920,48
Participations	9262	777.115.906,77	597.386.703,20
Autres créances	9282	22.427,94	37.453.217,28

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultat, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	92.692,14
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	17.415,46
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	23.280,40
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	1.718,20

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Cette durée sera fixée par le Conseil d'Administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- bâtiments administratifs : 3 %
- installations et aménagements de biens propres : 10 %
- installations et aménagement de biens loués : 5,55 % - 100,00 %
- mobilier : 10 %

- matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : 20% - 33 %
- matériel roulant : 20 %

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

CRÉANCES COMPTABILISÉES EN IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

STOCKS

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

CRÉANCES À PLUS ET À MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

À la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'Administration.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.

BILAN SOCIAL

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA
OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
AU COURS DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4.8	3,8	1,0
Temps partiel	1002	1.0	0,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5.6	3,8	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	7.832	6.209	1.623
Temps partiel	1012	1.338	0	1.338
Total	1013	9.170	6.209	2.961
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.000.993,32	793.606,54	207.386,78
Temps partiel	1022	170.960,53	0,00	170.960,53
Total	1023	1.171.953,85	793.606,54	378.347,31

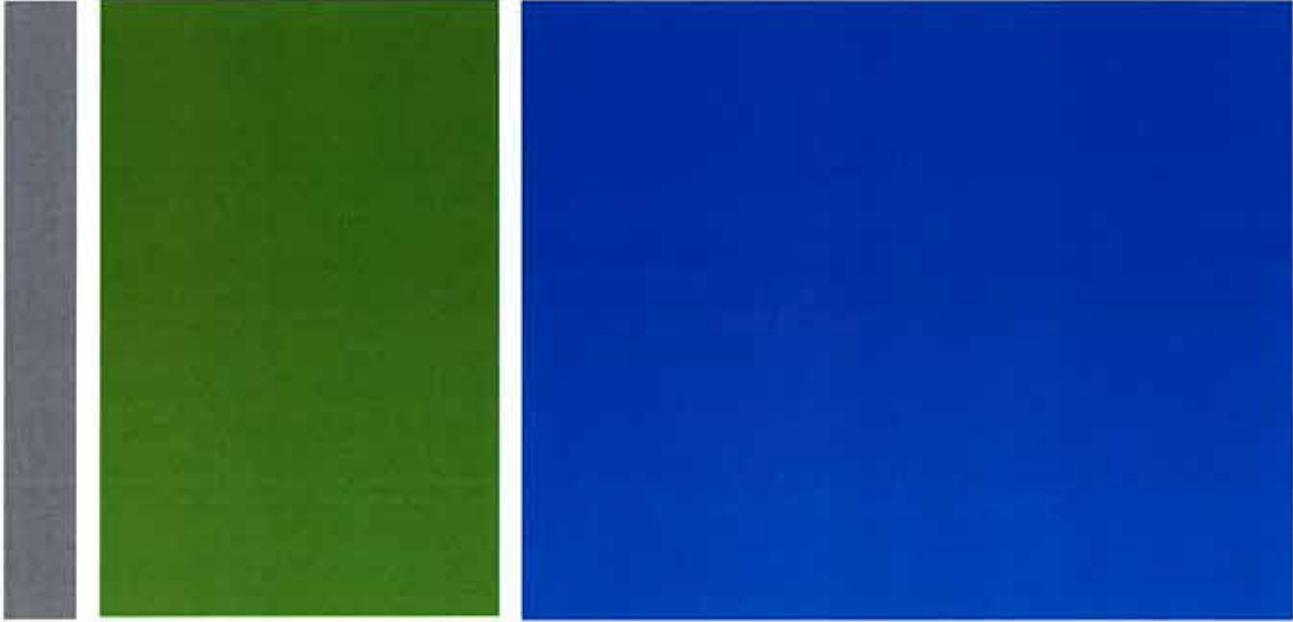
	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	5.2	3,4	1,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	7.795	4.933	2.862
Frais de personnel	1023	955.808,14	604.875,12	350.933,02

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre de travailleurs	105	5	1	5,80
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	1	5,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4,0
de niveau universitaire	1203	4		4,0
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	4	1	4,8

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1.TEMPS PLEIN	2.TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1		1,0





SOCOFE SA

Rapport du commissaire

31 décembre 2023

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



SOCOFE SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SOCOFE SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de SOCOFE durant huit exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 863.216.642,78 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 61.065.708,49.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - IVA BE 0436 391 122 - RPM Bruxelles

Members of RSM: Austria, Belgium, Bulgaria, Czech Republic, Denmark, France, Germany, Greece, Hungary, Italy, Luxembourg, Netherlands, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain, Sweden, Switzerland, United Kingdom

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.
- ▶ Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Gosselies, le 26 avril 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



SOCOFE SA

Rapport d'examen limité du commissaire portant sur la situation active et passive dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende



SOCOFE SA

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation active et passive (ci-après, l'« Etat ») au 30 avril 2023, incluse en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle le Conseil d'administration de SOCOFE SA (ci-après, « la Société ») propose de distribuer un acompte sur dividendes, tel que prévu par l'article 40 des statuts, pour un montant de EUR 25.007.130.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet Etat conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations. Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur cet Etat sur la base de notre examen limité, conformément à la norme ISRE 2410 et à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité de l'Etat au 30 avril 2023 conformément à la Norme Internationale d'Examen Limité 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » (ISRE 2410). Un examen limité de cet Etat consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits matériels qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits nous laissant à penser que l'Etat ne présente pas sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, le patrimoine et la position financière de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations.

Cet Etat présente un total de bilan de EUR 741.687.473 et un bénéfice reporté de EUR 172.736.839 comprenant le bénéfice de la période de EUR 860.568.

Dès lors, sur la base de cet Etat, il apparaît que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que le Code des sociétés et des associations ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

Le présent rapport a été établi pour répondre au prescrit de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Gosselies, le 8 juin 2023

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Annexe: Situation active et passive au 30 avril 2023

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration de SOCOFE a établi le présent rapport de rémunération conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ce rapport porte sur l'exercice comptable 2023 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2024.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Nombre de réunions	
Numéro d'identification (BCE)	0472.085.439 (RPM Liège)	Assemblée générale	2
Type d'institution	Société à Participation Publique Locale Significative	Conseil d'administration	10
Nom de l'institution	SOCOFE SA	Comité stratégique	6
Période de reporting	2023	Comité d'audit	5
		Comité de nomination et de rémunération	5

2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Dans le respect du Décret « Gouvernance » du Gouvernement wallon du 29/03/2018, les rémunérations des Président, Vice-Président et Administrateurs ont été fixées comme suit :

Président : Rémunération fixe annuelle de 14.283,67 € bruts indexés, soit :

- 28.565,91 € du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023,
- 29.137,26 € du 1^{er} au 31 décembre 2023.

Vice-Président : Rémunération fixe annuelle de 10.712,75 € bruts indexés, soit :

- 21.424,43 € du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023,
- 21.852,94 € du 1^{er} au 31 décembre 2023.

Administrateurs et membres du Comité d'audit :

Jeton de 125 € bruts indexés pour les séances auxquelles ils participent (avec un maximum de 12 séances par an pour le Conseil d'administration et de 3 séances par an pour le Comité d'audit), soit :

- 249,99 € du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023,
- 254,99 € du 1^{er} au 31 décembre 2023.

Membres du Comité stratégique et du Comité de nomination et de rémunération – Absence de jeton

Aucune rémunération ou jeton de présence additionnel n'est versé aux Président et Vice-Président pour l'exercice de leur fonction au sein de SOCOFE. Leur rémunération est par ailleurs réduite en fonction des défauts de présence à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Elle est payée mensuellement.

Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté.

Les frais de déplacement donnent lieu à intervention conformément à l'article 15 bis, 4^o du décret du 12 février 2004 dans les formes et aux conditions fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne pour autant que la personne ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction dès lors que celui-ci n'est pas assimilable à un véhicule personnel.

3. RÉMUNÉRATIONS ET MANDATS LIÉS À LA FONCTION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTIONS	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute 2023	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération	Mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Taux de présence aux réunions du CA
Président Membre du CS Membre du CNR	THIRY Bernard	28.613,49 €	Rémunération fixe annuelle	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus	Vice-Président de PUBLIGAZ (jeton de présence « doublé » de 254,95 €) Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €)	100 %
Vice-Président Membre du CS <i>Démission le 01/02/2023</i>	DONFUT Didier	1.785,37 €	Rémunération fixe annuelle		100 %	
Vice-Président Membre du CS <i>Cooptation le 06/03/2023</i>	MAZZA Christophe	17.227,10 €	Rémunération fixe annuelle		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 254,95 €)	89 %
Administrateur Président du CS	BOUCHAT Olivier	2.499,90 €	Jetons de présence		100 %	
Administrateur	CHANTEUX Jonathan	2.249,91 €	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 254,95 €)	90 %
Administrateur Président du CNR	COLLARD Fabian	2.249,91 €	Jetons de présence		90 %	
Administrateur	DE SIMONE Stefania	1.249,95 €	Jetons de présence		50 %	
Administrateur	FRANSSEN François	2.499,90 € rétrocedés à BELFIUS	Jetons de présence		100 %	
Administrateur	GEMENNE Bruno	2.249,91 €	Jetons de présence		90 %	
Administrateur Membre du CNR	HERRY Florence	1.749,93 €	Jetons de présence		70 %	
Administrateur	HOUGARDY Carine	1.749,93 € rétrocedés à NETHYS	Jetons de présence		70 %	
Administrateur Président du CAudit Membre du CS	JEUNEHOMME Alain	2.249,91 €	Jetons de présence		60 %	
Administrateur Membre du CS	LALLEMAND Philippe	1.249,95 € rétrocedés à ETHIAS	Jetons de présence		50 %	
Administrateur <i>Cooptation le 06/03/2023</i>	MARCOURT Jean-Claude	1.999,92 €	Jetons de présence		89 %	
Administrateur Membre du CS	MOENS Renaud	2.499,90 € rétrocedés à IGRETEC	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 254,95 € rétrocedé à IGRETEC)	100 %
Administrateur	NUYTTENS Jean-François	2.499,90 €	Jetons de présence		Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €)	100 %

FONCTIONS	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute 2023	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération	Mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Taux de présence aux réunions du CA
Administrateur Démission le 13/02/2023	PALMANS Alain	-	Jetons de présence	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus		0 %
Administrateur Membre du CS	PIETTE Josly	Renonciation	-		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 254,95 € rétrocedé à SOCOFE)	90 %
Administrateur Membre du CAudit	ROBERT Philippe	2.249,91 €	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIPART (mandat gratuit)	60 %
Administrateur Membre du CS	VANDERIJST Olivier	1.499,94 € rétrocedés à WE	Jetons de présence			60 %
Administrateur Membre du CNR	VAN DEN KERKHOVE Michaël	1.999,92 €	Jetons de présence			80 %
Administrateur Membre du CAudit	VERWILGHEN Benoit	2.999,88 € rétrocedés à ETHIASCO	Jetons de présence			90 %
TOTAL		83.374,53 €				

CA : Conseil d'administration CS : Comité stratégique CAudit : Comité d'audit CNR : Comité de nomination et de rémunération

FONCTION DIRIGEANTE LOCALE

Nom et prénom	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2023	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE (cf. commentaires ci-dessous)
BRÉBAN Jean-Marie Directeur général	297.665,89 €	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération : 295.673,96 € (dont 17.901,47 € de rémunération variable et 38.491,32 € de retenue ONSS personnelle) Plan de pension complémentaire à contribution définie : 250,56 € indexés, soit 351,73 € Chèques repas - part patronale : 1.520,20 € Chèques cadeaux : 120 €

MANDATS DÉRIVÉS LIÉS À LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE

Administrateur de PUBLIGAZ	Jeton de présence de 254,95 € rétrocedé à SOCOFE
Administrateur de PUBLI-T	Jeton de présence de 150 € rétrocedé à SOCOFE
Administrateur de C-POWER HOLDCO	10.000 €/an rétrocedés à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'OTARY RS	Mandat gratuit
Administrateur de SPGE	Jeton de présence de 624,23 € rétrocedé à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de WEE	Jeton de présence de 500 € versé à SOCOFE
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'ESTOR-LUX	Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'ESTOR-LUX II	Mandat gratuit
Administrateur d'EWATe	Mandat gratuit à partir du 10 février 2023
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de C-POWER	Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de GREEN FOR POWER	Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de PERPETUM INFRA 4BE	Mandat gratuit
Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de GREEN FOR POWER - HELIOS	Mandat gratuit depuis le 19 septembre 2023
Administrateur de FLUXYS C-GRID	Mandat gratuit depuis le 17 novembre 2023
À noter également : Administrateur d'ELICIO sur présentation de NETHYS	Mandat gratuit depuis le 19 juin 2023

Plans de pension complémentaire du titulaire de la fonction dirigeante locale

Le Directeur général bénéficie de deux plans de pension complémentaire :

- Un plan de pension à contribution définie dont les conditions sont identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel de l'entreprise et qui n'est dès lors pas repris ci-dessus conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le montant dont il a bénéficié dans ce cadre en 2023 s'élève à 17.439,77 €.
- Un plan de pension à contribution définie bénéficiant uniquement aux cadres de la société et précisé ci-dessus conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le montant dont le Directeur général a bénéficié dans ce cadre en 2023 s'élève à 250,56 € indexés, soit 351,73 €.

COMMENTAIRES

Conformément aux précisions fournies par le modèle de rapport annuel de rémunération en annexe de l'arrêté ministériel du 14 juin 2018 tel que modifié par l'arrêté ministériel du 11 avril 2022, sont détaillées dans le tableau ci-dessus les composantes de la rémunération annuelle brute de la fonction dirigeante locale telle que définie à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ne sont donc pas précisés : les avantages de toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable et voiture mise à disposition) et les primes d'assurance responsabilité civile et soins de santé prises en charge par l'employeur.

Annexe 1

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

P : présent • E : excusé • (€) : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton
(€+R) : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton qui a été rétrocédé

Conseil d'administration	26/01	06/03	23/03	28/03	27/04	22/06	03/07	28/08	28/09	16/11
THIRY Bernard	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
DONFUT Didier	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MAZZA Christophe	-	P	P	E	P	P	P	P	P	P
BOUCHAT Olivier	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
CHANTEUX Jonathan	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
COLLARD Fabian	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)
DE SIMONE Stefania	E	P (€)	E	P (€)	P (€)	E	P (€)	E	P (€)	E
FRANSSEN François	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)
GEMENNE Bruno	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
HERRY Florence	P (€)	P (€)	E P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	E
HOUGARDY Carine	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	P (€)	P (€)	E	E	P (€)
LALLEMAND Philippe	E	P (€+R)	E	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	E
MARCOURT Jean-Claude	-	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
MOENS Renaud	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)
NUYTTENS Jean-François	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
PALMANS Alain	E	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PIETTE Josly	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P
ROBERT Philippe	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	P (€)	E	P (€)	E
VAN DEN KERKHOVE Michaël	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	E	P (€)	P (€)
VANDERIJST Olivier	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	E
VERWILGHEN Benoit	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)

Comité stratégique	19/01	16/03	26/04	15/06	06/09	09/11	Taux de participation
BOUCHAT Olivier	P	P	P	P	P	P	100 %
DONFUT Didier	P	-	-	-	-	-	100 %
JEUNEHOMME Alain	P	P	P	P	P	E	83 %
LALLEMAND Philippe	E	P	P	E	E	P	50 %
MAZZA Christophe	-	P	P	P	P	P	100 %
MOENS Renaud	P	P	P	P	P	P	100 %
PIETTE Josly	P	P	P	P	E	E	66,7 %
THIRY Bernard	P	P	P	P	P	P	100 %
VANDERIJST Olivier	E	P	P	P	E	E	50 %

Comité d'audit	08/03	17/04	15/06	21/09	09/11	Taux de participation
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P (€)	P	P	100 %
ROBERT Philippe	P (€)	P (€)	P (€)	E	P	80 %
VERWILGHEN Benoît	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P	P	100 %

Comité de nomination et de rémunération	02/03	24/03	22/06	08/11	14/12	Taux de participation
COLLARD Fabian	P	P	P	P	P	100 %
HERRY Florence	E	P	P	P	E	60 %
THIRY Bernard	P	P	P	P	P	100 %
VAN DEN KERKHOVE Michaël	P	P	E	P	P	80 %

Annexe 2

MONTANTS VERSÉS AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

PRÉSIDENT

Mois	Rémunération brute	Justification Taux de présence aux réunions
Janvier 2023	2.380,49 €	100 %
Février 2023	2.380,49 €	100 %
Mars 2023	2.380,49 €	100 %
Avril 2023	2.380,49 €	100 %
Mai 2023	2.380,49 €	100 %
Juin 2023	2.380,49 €	100 %
Juillet 2023	2.380,49 €	100 %
Août 2023	2.380,49 €	100 %
Septembre 2023	2.380,49 €	100 %
Octobre 2023	2.380,49 €	100 %
Novembre 2023	2.380,49 €	100 %
Décembre 2023	2.428,10 €	100 %

VICE-PRÉSIDENT

Mois	Rémunération brute	Justification Taux de présence aux réunions
Janvier 2023 (Démission de D. DONFUT au 01/02/2023)	1.785,37 €	100 %
Février 2023	-	-
Mars 2023 (Cooptation de C. MAZZA le 06/03/2023)	1.123,06 €	75 %
Avril 2023	1.785,37 €	100 %
Mai 2023	1.785,37 €	100 %
Juin 2023	1.785,37 €	100 %
Juillet 2023	1.785,37 €	100 %
Août 2023	1.785,37 €	100 %
Septembre 2023	1.785,37 €	100 %
Octobre 2023	1.785,37 €	100 %
Novembre 2023	1.785,37 €	100 %
Décembre 2023	1.821,08 €	100 %

Annexe 3

QUALIFICATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Sur proposition de NETHYS		
DE SIMONE	Stefania	Personne non élue
HERRY	Florence	Personne non élue
HOUGARDY	Carine	Personne non élue
CHANTEUX	Jonathan	Personne non élue
GEMENNE	Bruno	Personne non élue
MARCOURT	Jean-Claude	Mandat dérivé (à partir du 06/03/2023)
PALMANS	Alain	Personne non élue (jusqu'au 13/02/2023)
PIETTE	Josly	Personne non élue
Sur proposition de NEB PARTICIPATIONS		
JEUNEHOMME	Alain	Mandat dérivé
LALLEMAND	Philippe	Mandat-profession
THIRY	Bernard	Mandat-profession
Sur proposition de CENEO		
BOUCHAT	Olivier	Personne non élue
COLLARD	Fabian	Personne non élue
DONFUT	Didier	Personne non élue (jusqu'au 01/02/2023)
MAZZA	Christophe	Personne non élue (à partir du 06/03/2023)
MOENS	Renaud	Personne non élue
NUYTTENS	Jean-François	Personne non élue
ROBERT	Philippe	Mandat dérivé
VAN DEN KERKHOVE	Michaël	Personne non élue
Sur proposition de BELFIUS BANQUE		
FRANSSEN	François	Mandat-profession
Sur proposition d'ETHIASCO		
VERWILGHEN	Benoit	Mandat-profession
Sur proposition de WE		
VANDERIJST	Olivier	Mandat-profession



Annexe 4

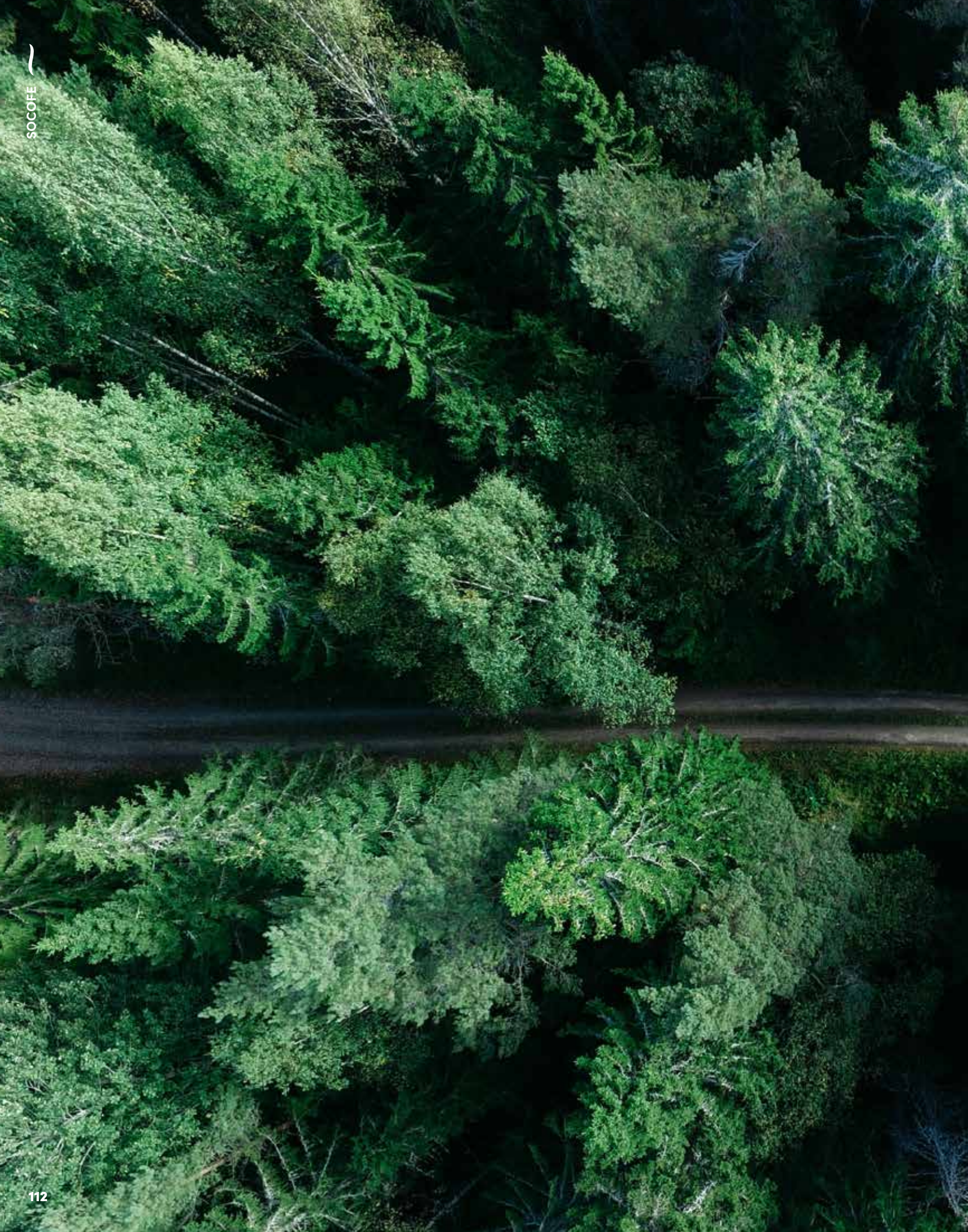
MANDATS EXERCÉS AU SEIN DES SOCIÉTÉS PARTICIPÉES

MANDATS DIRECTS

SOCIÉTÉS	CONSEILS D'ADMINISTRATION	
PUBLIGAZ	B. THIRY, Vice-Président J.-M. BRÉBAN J. CHANTEUX S. HUMBLET J.M. JAVAUX C. MAZZA R. MOENS J. PIETTE	Jeton de présence de 254,95 € doublé pour le Vice-Président Rétrocession à SOCOFE de J.-M. BRÉBAN et J. PIETTE Rétrocession à IGRETEC de R. MOENS
PUBLI-T	D. OFFERGELD, Vice-Présidente O. BONTEMS J.-M. BRÉBAN H. DE BEER DE LAER PH. KNAEPEN M. MULLENS J.F. NUYTENS B. THIRY	Jeton de présence de 150 €, doublé pour la Vice-Présidente Rétrocession à SOCOFE de J.-M. BRÉBAN et D. OFFERGELD
PUBLIPART	J. PIETTE	Mandat gratuit
C-POWER HOLDCO	J.-M. BRÉBAN	10.000 € par an - Rétrocession à SOCOFE
POWER@SEA	M. DORMANN	Mandat gratuit
OTARY RS	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
OTARY BIS	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
RENTEL	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
SPGE	J.-M. BRÉBAN	Jeton de présence de 624,23 € Rétrocession à SOCOFE
WE ENVIRONNEMENT	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE M. DORMANN	Jeton de présence 500 € - Paiement à SOCOFE Jeton de présence de 500 € - Rétrocession à SOCOFE
BOP	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
ESTOR-LUX	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
ESTOR-LUX II	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
GREEN FOR POWER	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE M. DORMANN	Mandat gratuit Mandat gratuit
EWATe	J.-M. BRÉBAN (à partir du 10 février 2023) P. LÉONARD (à partir du 10 février 2023)	Mandat gratuit Mandat gratuit
FLUXYS C-GRID	J.-M. BRÉBAN (à partir du 17/11/2023)	Mandat gratuit

MANDATS INDIRECTS

SOCIÉTÉS	CONSEILS D'ADMINISTRATION	
C-POWER	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE M. DORMANN	Mandat gratuit Mandat gratuit
NORTH SEA WAVE	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
SEAMADE	M. DORMANN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
PERPETUM INFRA 4BE	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
GREEN FOR POWER - HELIOS	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE à partir du 19/09/2023 M. DORMANN à partir du 19/09/2023	Mandat gratuit Mandat gratuit



RAPPORT DE DURABILITÉ 2023

RAPPORT DE DURABILITÉ

À propos de ce deuxième rapport de durabilité

SOCOFE, holding financier, est l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale.

En menant à bien nos missions (décrites en page 17) nous contribuons activement à la transition vers un avenir durable. La durabilité est au cœur de nos activités, de nos choix d'investissements. Elle est profondément ancrée dans notre stratégie et dans nos valeurs.

C'est donc assez naturellement que nous avons décidé, en 2022, de publier un rapport de durabilité, dont voici la deuxième édition, relative à l'année 2023.

Celui-ci donne une vue d'ensemble des impacts environnementaux et sociaux les plus significatifs de notre activité et de nos pratiques en matière de gouvernance et épingle en outre les initiatives principales que nous avons prises en 2023 dans ce domaine.

Notre approche ESG en un coup d'œil

Si SOCOFE agit en faveur de la durabilité de façon non négligeable comme employeur (volet Social) et comme entreprise responsable (volet Gouvernance), c'est en tant qu'investisseur que son impact est le plus significatif (volet Environnemental).

Notre approche en matière de développement durable contribue ainsi plus particulièrement à la réalisation de 5 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

ENVIRONNEMENT

SOCOFE, en tant qu'investisseur, s'engage

à investir ses fonds propres dans des sociétés qui facilitent ou accélèrent la transition énergétique.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



SOCIAL

SOCOFE, en tant qu'employeur, s'engage

à garantir un environnement de travail épanouissant et stimulant pour tous les collaborateurs.

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



GOUVERNANCE

SOCOFE, en tant qu'entreprise responsable, s'engage

à impliquer ses instances dans la définition, la mise en œuvre et le pilotage de la stratégie dont la durabilité constitue l'un des piliers.

16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES

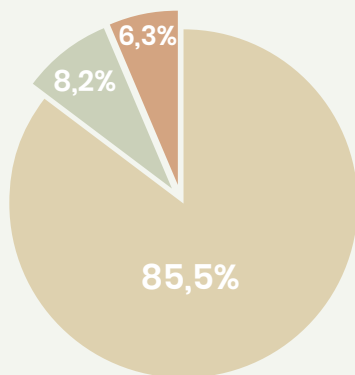


ENVIRONNEMENT

Jouer un rôle actif dans la transition environnementale

Les moyens financiers dont dispose SOCOFE sont engagés dans des sociétés qui façonnent le système énergétique de demain et qui facilitent et accélèrent la transition vers un avenir plus vert, neutre en carbone.

Les participations de SOCOFE, qui atteignent 821.900.970 euros en valeur comptable à fin 2023, se répartissent comme suit :



- ELIA & FLUXYS
- ÉOLIEN OFFSHORE
- AUTRES PARTICIPATIONS



01.

Nos participations en **ELIA** et **FLUXYS** via leurs holdings respectifs PUBLI-T (et PUBLIPART) et PUBLIGAZ représentent 85,5 % de notre portefeuille d'investissements. En tant que gestionnaires des réseaux de transport d'électrons et de molécules, ils sont acteurs majeurs et partenaires essentiels de la transition énergétique.

— **ELIA** construit l'infrastructure électrique du futur, sur terre et en mer, ce qui nécessite un renforcement et une expansion du réseau pour garantir l'approvisionnement électrique et favoriser l'intégration des énergies renouvelables et l'électrification croissante de la société avec, à terme, l'atteinte de la neutralité climatique.

— **FLUXYS** mobilise ses forces pour préparer le transport des vecteurs énergétiques neutres en carbone qui remplaceront progressivement le gaz naturel (biométhane, méthane synthétique, hydrogène et autres molécules vertes) et celui du CO₂ capté lors de processus industriels difficiles à décarboner en vue de sa réutilisation ou de son stockage.

À cet égard, en 2023, nous nous sommes associés à FLUXYS BELGIUM, PIPELINK et SFPIM au sein de « FLUXYS C-GRID » pour créer un opérateur de réseau CO₂, avec l'ambition commune de soutenir les industries dans leurs efforts de transition vers une industrie à faible émission carbone. Le captage et l'utilisation/le stockage du carbone sont en effet essentiels et constituent un levier puissant pour réduire les émissions de CO₂ à grande échelle en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner tels que la production d'acier, de ciment et de chaux, ainsi que la pétrochimie, et pour soutenir durablement l'activité économique et l'emploi.



02.

Pionnier dans le développement des **parcs éoliens offshore en mer du Nord**, nous détenons des participations importantes dans 3 parcs en activité (C-POWER, RENDEL et SEAMADE), représentant 8,2 % de notre portefeuille d'investissement.

L'éolien offshore occupe une place stratégique dans le mix énergétique de demain. Son développement contribue à lutter contre le dérèglement climatique.

C'est la raison pour laquelle, avec nos partenaires en OTARY, société qui gère les parcs éoliens offshore RENDEL et SEAMADE et qui constitue un véritable centre d'expertise dans le développement et la gestion opérationnelle de tels parcs, nous avons travaillé d'arrache-pied durant l'année 2023 et sommes prêts à nous positionner pour le développement de la future zone Princesse Elisabeth.

C'est également en 2023 que C-POWER HOLDCO, dont SOCOFE est actionnaire à hauteur de 30,1%, a décidé d'exercer son droit de préemption en vue d'acquérir la participation de 10% dans le parc C-POWER cédée par le fonds MARGUERITE PANTHEON. SOCOFE renforce ainsi encore davantage sa position en éolien offshore en mer du Nord belge puisque C-POWER HOLDCO détient depuis février 2024, suite à cette opération, 63,27% du parc C-POWER.



03.

Nous avons également diversifié nos participations dans le **secteur du stockage d'électricité** (ESTOR-LUX), crucial pour l'intégration des énergies renouvelables en atténuant les effets négatifs de leur intermittence, et **du photovoltaïque** (GREEN FOR POWER), source d'énergie verte respectueuse de l'environnement.

GREEN FOR POWER et la société de développement PERPETUM ENERGY se sont d'ailleurs vu confier, fin 2023, la construction et le financement du plus grand champ photovoltaïque de Wallonie sur un site d'INEOS, contribuant ainsi à la décarbonation de cette industrie qui absorbera 100% de l'énergie verte produite.

C'est en 2023 également que notre Conseil d'administration a approuvé la création, par SOCOFE, de la société EWATE aux côtés de TRANSENERGIE et NEOWAL, sociétés constituées par les intercommunales actionnaires respectivement de RESA et d'ORES, les deux gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie wallons les plus importants. Ce nouvel outil entend mettre son expertise au service de partenaires dont l'énergie n'est pas la spécialité pour développer, avec eux, des projets qui accélèrent la transition énergétique tels que des sites de stockage d'électricité, des unités de biométhanisation ou encore des champs photovoltaïques.

SOCIAL

Veiller au bien-être de l'équipe

SOCOFE porte une attention particulière au bien-être de ses collaborateurs et collaboratrices.

Les membres de l'équipe évoluent dans un environnement de travail épanouissant et stimulant.

Ils bénéficient d'une rémunération adéquate qui repose sur leurs compétences, leur expérience et leurs responsabilités, et d'une protection sociale renforcée.

À cet égard, en 2023, l'entreprise a défini une politique salariale équilibrée et responsable, au service de sa stratégie à long terme. Celle-ci fixe un cadre général et transparent dans l'intérêt de la société, de ses parties prenantes et de ses collaborateurs qu'elle vise à motiver et fidéliser. Elle constitue sans conteste un levier de croissance rentable et durable.

La taille de l'équipe et les compétences diverses mais complémentaires de chacun favorisent un dialogue permanent et constructif.

L'impact positif que l'entreprise exerce sur la société donne du sens à leur travail et l'entreprise s'engage à respecter un juste équilibre entre travail et vie privée.



6 collaborateurs

au 31/12/2023 bénéficiant tous d'un statut d'employé et d'un contrat à durée indéterminée, dont 1 engagé en 2023



2 femmes
4 hommes



5 collaborateurs à temps plein - 1 à temps partiel



48,5 moyenne d'âge



1 engagement



0 accident de travail



GOUVERNANCE

Faire de la durabilité le fil conducteur de nos activités, le cœur de notre stratégie



Convaincus qu'une gouvernance de qualité permet d'assurer un équilibre entre les intérêts de toutes les parties prenantes et le succès à long terme de l'entreprise, les dirigeants de SOCOFE ont mis en place, depuis plusieurs années déjà, une **structure de gouvernance robuste** dont les principes sont décrits dans la chartre de gouvernance de l'entreprise (disponible sur le site de SOCOFE).



Cette gouvernance solide et la stratégie mises en place par le Conseil d'administration ont d'ailleurs incité deux actionnaires existants à renforcer leur position en SOCOFE et un nouvel actionnaire à la rejoindre fin 2023 (voir augmentation de capital - page 18).



Le Conseil d'administration a d'ailleurs défini une stratégie balisant le choix des nouvelles prises de participation : la transition environnementale a non seulement déterminé les axes d'investissement prioritaires qui ont été retenus mais fait également partie intégrante des critères de sélection des projets qui ont alors été définis.

C'est dans ce cadre qu'en 2023, il a approuvé la création des sociétés FLUXYS C-GRID et EWATE évoquées plus haut.

La définition claire des rôles et responsabilités de chacun et la mise en place de processus décisionnels de qualité au sein de l'entreprise garantissent un **haut degré d'implication des différentes instances dans la définition, la mise en œuvre et le pilotage de sa stratégie, dont fait partie intégrante la durabilité.**



Enfin, le Conseil d'administration, sensibilisé aux normes européennes de reporting en matière de durabilité et convaincu que la durabilité est un enjeu majeur pour les entreprises aujourd'hui, a décidé, **sans y être aucunement obligé**, de publier son **second rapport de durabilité** afin de fournir une information de qualité en la matière.



SOCOFÉ

À l'affût du futur.

Avenue Maurice Destenay, 13/2
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
0472.085.439 (RPM Liège)